



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

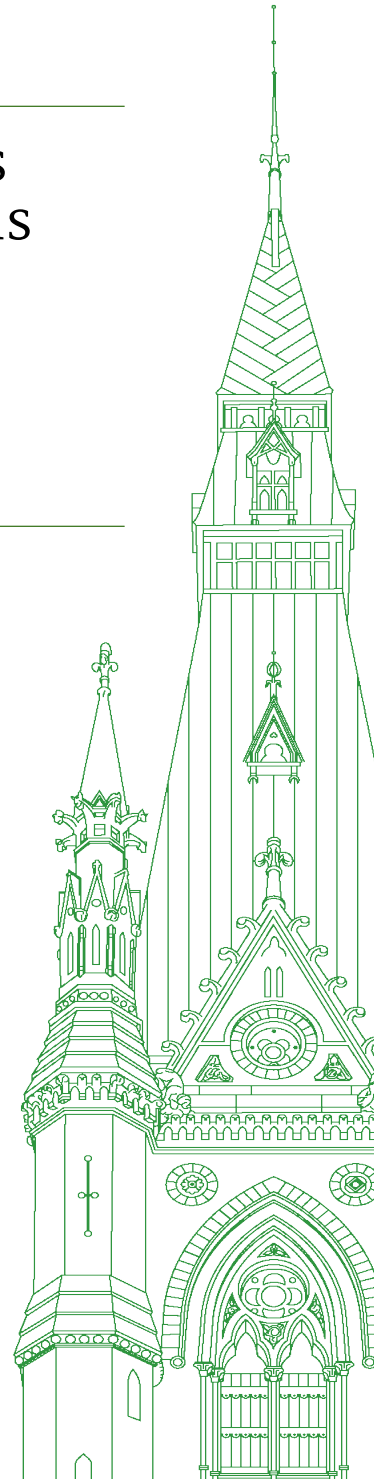
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

Le jeudi 26 février 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 26 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous.

Bienvenue à la réunion n° 29 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, bien sûr, communément appelé le puissant OGGO, le seul comité qui compte.

Bienvenue à vous, monsieur Jacques, ainsi qu'à votre équipe.

Nous vous avons convoqués aujourd'hui pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C) et d'autres rapports récents.

Avez-vous des observations liminaires à formuler, monsieur?

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Oui, monsieur le président.

Le président: Brièvement, chers collègues, dans environ une heure et demie, nous suspendrons la séance pendant quelques minutes afin de nous préparer pour l'OCDE, puis nous disposerons probablement d'environ 35 minutes pour cinq ou six interventions avec eux.

Désolé, monsieur Jacques. La parole est à vous. Allez-y.

Jason Jacques: Monsieur le président et honorables députés, merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Plus tôt cette semaine, nous avons publié un rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (C). Celui-ci prévoit quatre milliards de dollars de nouvelles dépenses budgétaires. Les autorisations votées, qui nécessitent l'approbation du Parlement, s'élèvent au total à 5,4 milliards de dollars. Les autorisations législatives, pour lesquelles le gouvernement a déjà obtenu l'approbation du Parlement, devraient diminuer de 1,4 milliard de dollars, essentiellement en raison d'une réduction des dépenses prévues dans les prestations aux aînés.

Si l'on tient compte de ce budget supplémentaire des dépenses, le total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice s'élève à 510 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 24 milliards de dollars par rapport au budget des dépenses à ce jour de l'exercice précédent. La défense et la Société canadienne des postes font partie des secteurs de dépense importants. Environ 12 %, soit près de 500 millions de dollars des dépenses sont associées à treize des mesures du Budget de 2025.

Notez qu'outre notre rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (C), le tout premier examen de l'OCDE sur le Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada a été publié plus tôt cette semaine. Comme on l'a mentionné lors d'un témoignage précédent, j'ai demandé à l'OCDE de réaliser cet examen, au premier

jour de ma nomination à titre de directeur parlementaire du budget par intérim en septembre dernier. J'ai l'impression que c'était il y a une éternité. Après près de 20 ans, j'ai pensé qu'une évaluation externe du bureau aurait dû être effectuée depuis longtemps.

[Français]

En novembre, dans le cadre de son étude, l'équipe d'examen de l'OCDE, soit l'Organisation de coopération et de développement économiques, a rencontré des parlementaires, des fonctionnaires, d'anciens directeurs parlementaires du budget et d'autres parties prenantes.

Comme je l'ai mentionné à certains d'entre vous, quand j'ai demandé à l'OCDE de faire l'examen sur le Bureau du directeur parlementaire du budget, j'ai expressément demandé qu'elle fournisse une feuille de route pour le maintien de notre institution parmi les meilleures des pays de l'OCDE. Je suis heureux de dire qu'elle a fait tout cela, et plus encore. Ses recommandations tracent clairement la voie pour la protection de l'indépendance du Bureau et le maintien de son rendement supérieur. Nous avons déjà commencé à mettre en œuvre plusieurs des recommandations formulées par l'OCDE. Je serai heureux de poursuivre ce travail avec la personne que le premier ministre désignera comme prochain directeur parlementaire du budget.

En terminant, je tiens à dire que notre bureau reste déterminé à fournir au Parlement des analyses crédibles, opportunes et impartiales afin d'appuyer votre travail.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Jacques.

Avant que nous commencions, je tiens à vous féliciter, ainsi que votre prédécesseur, M. Giroux, et le reste de votre équipe, pour avoir été désignés par l'OCDE comme le meilleur organisme du genre parmi tous ceux de l'OCDE. Encore toutes mes félicitations à vous et à M. Giroux.

Madame Block, vous êtes la première, vous avez six minutes. Allez-y.

• (1105)

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci, monsieur le président. Même si vous m'avez volé l'honneur, je tiens moi aussi à féliciter le Bureau du directeur parlementaire du budget pour avoir été classé numéro un mondial par l'OCDE. Nous sommes conscients que ce résultat est le fruit du travail remarquable qu'accomplit le Bureau.

Cela étant dit, leur rapport contient des recommandations. Nous nous y attendions, car il y a toujours matière à amélioration. Ils estiment que celles-ci renforceraient davantage votre position de leader international en matière de surveillance budgétaire.

L'une des recommandations formulées par l'OCDE était de trouver un moyen de faire participer le Parlement au processus de nomination intérimaire. Nous pourrions par exemple « exiger l'approbation secondaire d'un comité ».

Quelle idée novatrice! En novembre, j'ai présenté une motion, qui a été adoptée par ce comité, et qui allait exactement dans ce sens: faire passer des entretiens aux candidats potentiels au poste de directeur parlementaire du budget par le sous-comité d'OGGO. En réponse à cette motion, un porte-parole du Cabinet du premier ministre a déclaré qu'il ne se sentait pas tenu de suivre les directives du Comité. Ils ont justifié leur refus de nous inclure en invoquant le fait que le Conseil privé protège la confidentialité des candidats. Nous savons que les parlementaires sont souvent amenés à traiter des renseignements très confidentiels. C'est précisément pour cette raison que nous tenons des réunions à huis clos.

Seriez-vous disposé à commenter cette recommandation et toute autre recommandation nécessitant une action de la part des parlementaires?

Jason Jacques: Volontiers. Merci pour cette question.

En bref, parmi les cinq recommandations clés formulées par l'OCDE, je pense que deux relèvent clairement de la responsabilité des parlementaires. Il s'agit des modifications législatives qu'a recommandées l'OCDE à la suite des consultations qu'elle a menées auprès de pratiquement toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement. Elles représentent plusieurs points de vue, et pas seulement celui de l'OCDE. Il est important de comprendre que ces commentaires proviennent de nombreux intervenants.

De plus, dans le cadre du processus d'examen de ce rapport, ce dernier a été communiqué à de nombreux examinateurs externes et à d'autres administrations, y compris au Comité des hauts responsables du budget, dont fait partie le ministère des Finances du Canada. Cette recommandation ne nous a pas été envoyée uniquement par nos collègues de Paris.

En ce qui concerne les modifications législatives, là encore, la loi est ce qu'elle est. Le Parlement a décidé de donner au premier ministre et au gouvernement un pouvoir discrétionnaire en matière de nomination intérimaire. Ce pouvoir est plus important que celui dont dispose actuellement le directeur parlementaire du budget permanent nommé. Si le Parlement décidait de changer cette situation, ce serait assurément bénéfique pour les nominations. Je crois l'avoir mentionné le 15 septembre dernier lors de ma première comparution devant le comité des opérations gouvernementales.

Tout d'abord, ce serait bénéfique pour la stabilité opérationnelle de l'institution. Lorsque le mandat de M. Giroux a pris fin, il a reçu un appel téléphonique le dernier jour lui indiquant qu'il ne serait pas renouvelé. Environ 24 heures plus tôt, on m'avait demandé de prendre la relève. Ce n'est pas une bonne façon de gérer le bureau dans son ensemble.

Plus important encore, toute défaillance ou difficulté supplémentaire à laquelle nous sommes confrontés entraîne une baisse de la qualité des services fournis aux parlementaires. Comme le premier ministre et le gouvernement l'ont souligné à maintes reprises, le budget de 2025 pourrait bien être le plus important de toute une gé-

nération. Au cours des prochaines semaines, nous allons nous pencher sur ce qui pourrait être l'aspect le plus important du cycle financier parlementaire. Le budget principal des dépenses a été déposé ce matin, et les plans ministériels le seront au cours des deux prochaines semaines. Peu après, nous recevrons la mise à jour du printemps. Ces documents prévoient des compressions budgétaires de 60 milliards de dollars, la suppression de 40 000 emplois à temps plein et des investissements importants dans le domaine de la défense.

Les parlementaires ont besoin de ce soutien. Nous sommes assurément bien placés pour le leur apporter. En renforçant la stabilité du Bureau du directeur parlementaire du budget, qui est au service des parlementaires, nous aidons ces derniers à mieux avancer.

• (1110)

Kelly Block: Merci beaucoup.

Il me reste une minute. J'aimerais simplement dire qu'il est une chose d'accorder une plus grande latitude pour la nomination d'un directeur du budget intérimaire, mais que la nomination même d'une personne à titre intérimaire ne constitue pas une pratique exemplaire, comme le souligne le rapport de l'OCDE. Êtes-vous d'accord?

Jason Jacques: Oui, je suis d'accord.

J'ai mentionné au Comité et à plusieurs députés présents dans cette salle que j'ai été très surpris et quelque peu déconcerté, après ma nomination, par les questions que m'ont posées directement les parlementaires au sujet de mon appartenance politique. La méthode de nomination a très vite suscité un sentiment de partialité dès le départ. De nombreux parlementaires et membres du personnel m'ont demandé si je connaissais bien le premier ministre, combien de fois je l'avais rencontré, si j'étais membre du Parti libéral du Canada et si j'avais fait des dons à ce parti. Personne ne devrait avoir à répondre à ce genre de questions.

Plus important encore, comme l'a souligné l'OCDE, il est tout à fait absurde qu'une institution largement respectée pour son impartialité et son indépendance ait recours à une nomination intérimaire qui aboutisse à ce résultat précis. Ce processus sape toute la raison d'être d'un bureau du budget parlementaire indépendant.

Kelly Block: Merci.

Le président: Madame Rochefort. Allez-y.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Je vais développer un peu plus cette question particulière. Il est important de noter que dans son examen, l'OCDE conclut que le Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada est l'une des institutions financières indépendantes les plus solides au monde. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Jason Jacques: Je suis d'accord. Je dirais que cette affirmation concerne davantage l'institution que le directeur. Je pense également, de manière plus générale — et je trouve cet aspect particulièrement frappant par rapport à d'autres — que cette affirmation concerne aussi les parlementaires. Nos parlementaires s'appuient beaucoup plus sur nos travaux que leurs homologues d'autres pays. Ceci est ma 24^e comparution devant le Comité depuis septembre. J'en suis maintenant à ma 39^e heure de témoignage public, et j'entamerai ma 40^e heure dans quelques minutes. Les choses sont très différentes dans les autres administrations. Nous avons reçu près de six ou sept demandes de comités concernant des travaux d'analyse.

Je pense que notre équipe fait vraiment du très bon travail. Cela s'explique en grande partie par l'utilisation de nos travaux par les parlementaires, des personnes comme vous, et par le fait que les parlementaires s'intéressent aux chiffres. Ils s'intéressent aux faits. Dans le cadre de leurs débats politiques, ils souhaitent disposer de chiffres fiables pour étayer leurs arguments. Il s'agit véritablement d'un travail d'équipe. Je pense que notre institution ne serait pas reconnue par l'OCDE comme l'une des meilleures au monde si nous ne pouvions compter sur certains des meilleurs parlementaires au monde.

Pauline Rochefort: Merci. C'est une bonne déclaration.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Vous ne vous y attendiez pas, n'est-ce pas?

Pauline Rochefort: Exactement. Nous devrions également applaudir pour cela.

À ce sujet, votre bureau et ce comité soulèvent depuis de nombreuses années des préoccupations quant au décalage entre les budgets fédéraux et le budget des dépenses, ainsi qu'à la visibilité limitée, comme vous l'avez souligné, des affectations bloquées qui ne sont clairement visibles que dans les comptes publics.

Nous donnons suite à certaines des remarques et préoccupations qui ont été soulevées. Alors que nous adoptons un cycle budgétaire automnal et améliorons l'harmonisation du budget supplémentaire des dépenses, êtes-vous satisfait? Estimez-vous qu'il s'agit d'un progrès? Quels commentaires souhaitez-vous formuler à ce sujet?

Jason Jacques: Ces mesures répondent assurément à certaines des observations que nous avons formulées dans le passé concernant le manque d'harmonisation entre le budget et le budget des dépenses. Encore une fois, ces observations provenaient en grande partie des parlementaires.

Je travaille sur la Colline depuis 20 ans. Des parlementaires ont formulé des commentaires au sujet du manque de cohérence entre le budget et le budget des dépenses. C'est une question que les parlementaires ont soulevée auprès du gouvernement — toutes tendances confondues — et ils l'ont soulevée auprès de nous. Le gouvernement a répondu, et c'est sans aucun doute un pas en avant.

Pauline Rochefort: J'ai récemment lu quelque part que les parlementaires disposaient de cinq semaines pour examiner le budget supplémentaire des dépenses. Pensez-vous que ce délai soit désormais suffisant?

• (1115)

Jason Jacques: Ce n'est vraiment pas à nous de donner notre avis sur le temps qui devrait être accordé aux parlementaires. Encore une fois, lorsque nous tirons des conclusions au sujet du processus, celles-ci sont largement fondées sur les commentaires des parlementaires. Si les parlementaires estiment qu'ils manquent de temps ou qu'ils ont besoin de plus de temps, nous le signalerons de manière plus générale dans un rapport.

Je dirais, pour ma part, que je comprends que les parlementaires sont des gens très occupés. De plus, je pense que le cycle financier parlementaire est la chose la plus importante sur laquelle travaillent les parlementaires, mais je suis terriblement biaisé. Je suis conscient que les parlementaires travaillent sur beaucoup d'autres questions très importantes et qu'ils doivent faire des compromis difficiles ou prendre des décisions délicates quant à la manière dont ils utilisent leur temps.

Pauline Rochefort: Je ne sais pas s'il me reste beaucoup de temps. Est-ce qu'il me reste une minute?

Le président: Il vous reste deux minutes.

Pauline Rochefort: J'aimerais me concentrer sur le crédit 50.

Assurément, alors que le Canada accélère ses investissements dans la défense et s'efforce de respecter ses engagements en matière de sécurité internationale, les mécanismes comme le crédit 50 du Conseil du Trésor visent à assouplir le processus d'approvisionnement. J'aimerais savoir comment vous percevez cet outil du point de vue de la transparence. Pensez-vous qu'il s'agit d'un outil de contingence transparent susceptible de profiter au Canada?

Jason Jacques: À l'instar des autres crédits centraux créés par le Secrétariat du Conseil du Trésor — tant ceux qui sont actuellement en vigueur que ceux qui remontent aux deux dernières décennies —, il peut assurément être transparent, à condition que le gouvernement indique clairement comment les fonds sont transférés et alloués.

Je pense qu'il serait très utile de produire d'autres rapports, en plus du budget supplémentaire des dépenses (C). Ceux-ci pourraient être publiés sur un site Web, et indiqueraient comment les fonds sont transférés aux ministères, et nous ne serions pas obligés d'attendre que les comptes publics soient déposés.

Encore une fois, nous ne sommes pas comme le Bureau du vérificateur général. Ce dernier a le privilège et l'obligation de travailler dans un cadre très clair de normes comptables. Les choses peuvent être noires ou blanches. Il y a encore quelques zones grises, mais les choses sont beaucoup plus claires. Dans notre situation, notamment dans le cas du crédit 50 du Conseil du Trésor, en vertu duquel le Parlement accorderait au gouvernement un pouvoir discrétionnaire supplémentaire pour la gestion de ce fonds d'un milliard de dollars, il appartient vraiment aux parlementaires de décider si les avantages opérationnels pour le gouvernement l'emportent sur le fait de céder un contrôle supplémentaire au gouvernement et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Encore une fois, cette question relève davantage des parlementaires.

Pauline Rochefort: Je vous remercie pour cette réponse.

C'est tout pour moi pour l'instant. Merci.

Le président: Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

D'entrée de jeu, je suis heureuse et fière d'entendre parler de la grande conformité qui a été soulevée par l'OCDE. C'est important de le souligner, dans la mesure où ça témoigne de toute la crédibilité et l'efficacité de votre travail. J'en suis très reconnaissante. Pour moi, ce serait inacceptable qu'on juge que l'impartialité n'est pas totale. Je serai la défenderesse à ce sujet.

J'ai vraiment plusieurs questions à poser. Si j'ai bien compté, l'interim se termine dans quatre jours et vous n'avez pas encore de nouvelles.

Jason Jacques: Non, nous n'en avons pas encore. Il reste encore quatre jours, c'est vrai. Nous attendons avec impatience les nouvelles du gouvernement du Canada concernant le prochain directeur parlementaire du budget.

Marie-Hélène Gaudreau: Non seulement le Comité avait proposé un processus impartial pour s'assurer de la légitimité de votre bureau, mais, en plus, il vous reste quatre jours et vous n'avez pas de nouvelles. J'ai beaucoup de sympathie pour toute l'équipe en place. Je tenais à le souligner. Je trouve ça inacceptable.

Parlons des crédits votés, qui s'élèvent à 5,4 milliards de dollars. Il y a 56 organisations qui ont présenté des besoins supplémentaires. Ce volume est-il inhabituel? Réflète-t-il un problème de planification budgétaire initial?

Govindadeva Bernier (directeur, analyse budgétaire, Bureau du directeur parlementaire du budget): Je vous remercie de votre question.

En ce qui concerne le nombre d'organisations, je dois dire que je n'ai pas les chiffres sous la main pour les comparer à ceux d'autres budgets supplémentaires des dépenses (C). Pour ce qui est du montant, cette année, il était relativement faible comparativement à d'autres années. J'ai tendance à croire que, comme le montant est un peu plus bas, le nombre d'organisations est probablement aussi un peu plus bas que par le passé.

J'imagine que, pour une grosse machine comme le gouvernement, il peut être difficile de faire une bonne planification en temps réel.

• (1120)

Marie-Hélène Gaudreau: Pour ma gouverne, j'aimerais savoir si le directeur parlementaire du budget fait une évaluation de l'utilisation des crédits qui sont votés comparativement aux postes législatifs dans un budget supplémentaire. Peut-il y avoir un déplacement stratégique?

Govindadeva Bernier: Parlez-vous d'un transfert entre les votes? Nous avons constaté que, comme dans toutes les estimations, il y en a aussi dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) et dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Parfois, il y a effectivement des réallocations d'un vote 1 à un vote 5, par exemple, donc du capital vers le secteur opérationnel ou vice-versa. Encore là, je ne pense pas qu'il y en avait particulièrement plus que d'habitude cette année.

De plus, les organisations qui demandent ces transferts doivent quand même obtenir l'approbation du Parlement d'abord. Ensuite, elles sont censées fournir une justification suffisante au Secrétariat du Conseil du Trésor avant de demander ce transfert dans le budget supplémentaire des dépenses. Encore là, je pense que c'est une occasion, pour les parlementaires, de demander aux fonctionnaires et aux ministres invités d'expliquer plus particulièrement certains de ces transferts. Nous, nous n'avons pas toute cette information.

Marie-Hélène Gaudreau: Comme je suis très inquiète quand on parle d'équité et d'impartialité concernant les bacs à sable réglementaires, je voulais démystifier ça.

Pour ce qui est des 1 milliard de dollars versés à Postes Canada, nous savons maintenant qu'il s'agit d'un prêt remboursable. C'est donc un manque à gagner. Nous n'avons pas réussi à colmater cette énorme fuite.

Selon vos analyses, est-ce un soutien temporaire, ou est-ce plutôt le signe que cette structure est insoutenable?

Mark Creighton (analyste principal, Bureau du directeur parlementaire du budget): Je vous remercie de votre question. J'y répondrai en anglais.

[Traduction]

En vertu de l'article 31 de la Loi sur la Société canadienne des postes, le ministre des Finances peut « mettre à la disposition de la Société les montants nécessaires » pour qu'elle puisse poursuivre ses activités. Le paragraphe 32(1) de cette même loi exige que Postes Canada rembourse le gouvernement sur ses recettes annuelles, si les fonds disponibles sont suffisants. Dans le cas contraire, le paragraphe 32(2) de cette loi prévoit que, si les recettes de la Société sont insuffisantes pour permettre le remboursement prévu à l'article 31, le ministre des Finances peut faire « intégrer le montant du déficit, sous forme d'un article portant affectation de crédits, dans le premier budget déposé ».

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. Nous attendons encore des réponses. Nous ne les avons pas encore toutes. Au fond, nous nous demandons ce qu'il en est de la vocation première et de l'objectif de Postes Canada de desservir l'ensemble de la population. Par exemple, je m'en vais aux Îles-de-la-Madeleine. S'il n'y a pas de bureau de Postes Canada, mais qu'on a besoin d'outils médicaux et autres...

Il me reste 30 secondes. Parlons de la défense et de la sécurité. La création du crédit central, le crédit 50, permet au Conseil du Trésor de suppléer à d'autres crédits. Est-ce un mécanisme d'accélération ou un contournement des processus habituels budgétaires?

[Traduction]

Le président: Donnez une réponse très brève. Désolé.

[Français]

Jason Jacques: Le gouvernement du Canada a utilisé la même approche par le passé. Au prochain tour de questions, je pourrai ajouter plus de détails.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Patzer, allez-y.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup.

Merci encore d'être venu comparaître devant le Comité. Je vous suis très reconnaissant pour l'excellent travail que vous accomplissez.

J'aimerais commencer rapidement par la question des crédits expirés ou bloqués. J'ai remarqué que votre rapport mentionne que seulement environ 27 % de ceux-ci sont réellement signalés. On ne sait pas exactement à quoi correspondent les 73 % restants. Pourriez-vous m'expliquer ce que cela signifie exactement et si ces crédits bloqués font l'objet d'une comptabilité spéciale?

Régine Cléophat (analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget): Bien sûr. Merci de votre question.

Ce chiffre a été obtenu en comparant les allocations permanentes gelées dans les prévisions budgétaires supplémentaires (C) au total des allocations permanentes gelées qui figurent dans les comptes publics. Ce que nous voulions souligner, c'est que, théoriquement, ce que vous trouvez dans les prévisions supplémentaires est en fait un indicateur avancé de ce que vous trouverez dans les comptes publics, et potentiellement de ce qui est sur le point d'expirer. D'après les chiffres que nous avons observés ces dernières années, ils ne vous donnent pas vraiment une indication des allocations permanentes gelées que vous trouverez dans les comptes publics. C'est de là que vient cette moyenne de 26 %.

• (1125)

Jeremy Patzer: D'accord, mais cela indiquerait également un certain manque de transparence sur ce qui se passe là-bas. Est-ce exact?

Régine Cléophat: Je dirais que cela ne vous indique certainement pas le montant que le gouvernement pourrait perdre.

Jeremy Patzer: Le fait qu'il n'y ait pas eu de budget supplémentaire des dépenses (C) présenté l'année dernière n'a pas aidé non plus. Très bien. Merci.

Je me pose la question parce que, d'après le graphique que vous présentez dans le rapport, une grande partie sera reportée au prochain exercice financier. Vous nous avez dit par le passé qu'une grande partie des fonds sont réannoncés. Il ne s'agit pas nécessairement de nouveaux fonds, mais simplement de fonds réannoncés. Lorsque vous avez examiné cette question, avez-vous constaté que certains éléments étaient simplement des annonces réitérées plutôt que de nouveaux crédits budgétaires? Quelle part a été reportée par rapport aux nouveaux engagements réels?

Régine Cléophat: Conformément à ce que vous dites, nous avons remarqué que, dans le budget de 2025 et le budget supplémentaire des dépenses (C), certaines mesures ont bénéficié de crédits provenant de budgets antérieurs, et ces mesures ont été considérées comme des mesures budgétaires parce qu'elles ont été réintroduites dans le budget. Par souci de transparence, nous avons tenu à le souligner.

Jeremy Patzer: Merci.

J'aimerais revenir un peu plus sur la question de Postes Canada. Le rapport Kaplan indiquait qu'avec le prêt accordé l'année dernière, le remboursement nous oblige « à mettre fin à l'incrédulité ». Dans la mise à jour que nous voyons actuellement, un autre montant de plus de 1 milliard de dollars lui est alloué. Les conditions sont les mêmes que celles énoncées dans la Loi sur la Société canadienne des postes: elle pourrait rembourser ce prêt si elle parvient à redevenir solvable.

D'après vos recherches sur le sujet, avez-vous des indications suggérant que Postes Canada sera en mesure d'atteindre un stade où elle pourra au moins commencer à rembourser le dernier prêt, sans parler du prêt qu'elle demande actuellement dans cette mise à jour?

Mark Creighton: Si l'on examine ses rapports annuels des 10 dernières années environ, elle n'a pas été rentable sur le plan des revenus depuis 2017. Elle n'a pas été rentable sur le plan opérationnel depuis 2020; cependant, la marge d'exploitation était négative en 2018 et de 0,1 en 2019, ce qui précède la pandémie de quelques années.

Jeremy Patzer: Il y a cinq ans, un plan stratégique a été soumis au gouvernement, et rien n'a été fait à ce sujet. Ne trouvez-vous pas un peu absurde qu'elle puisse continuer à revenir demander de

l'argent sans avoir la possibilité d'apporter les changements nécessaires pour au moins essayer de redresser la barre?

Jason Jacques: Je dirais que, de notre côté, il ne nous appartient pas de commenter la façon dont le gouvernement du Canada gère ses processus décisionnels concernant les sociétés d'État.

Jeremy Patzer: Je comprends que vous n'allez pas entrer dans les détails. Cependant, lorsqu'on examine dans une optique plus générale la façon dont l'argent des contribuables est dépensé, on constate qu'il s'agit de prêts remboursables, mais qu'il y a pour ainsi dire une option dérogatoire. Il n'y a pas vraiment d'incitatif à le rembourser. Je pense que c'est le problème que les Canadiens y voient. Postes Canada peut revenir à la charge chaque année pour demander 1 milliard de dollars. On ne leur donne pas la capacité d'apporter des changements, et l'histoire ne fait que se répéter. N'y a-t-il pas là un problème?

Le président: Je suis désolé de vous interrompre. Il ne reste plus de temps pour une réponse. Nous pourrions peut-être revenir à M. Patzer au prochain tour.

Monsieur Osborne, vous avez la parole.

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): C'est en fait au tour de M. Gasparro.

Le président: Monsieur Gasparro, nous vous écoutons.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): J'ai été insulté, monsieur le président.

Le président: C'est la liste que votre parti m'a donnée.

Allez-y. Je vais démarrer le chronomètre.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Merci encore à vous et à votre équipe d'être des nôtres aujourd'hui, monsieur Jacques.

J'aimerais traiter brièvement des affectations bloquées, puis nous pourrions passer au rapport de l'OCDE, si cela vous convient.

Cela fait suite à ce à quoi mon collègue conservateur faisait allusion tout à l'heure. Dans votre rapport, vous indiquez que les affectations bloquées figurent dans le budget supplémentaire des dépenses (C) depuis 2015-2016. Ma première question est la suivante: quelle était la pratique avant cela, en particulier pendant la décennie où le gouvernement du premier ministre Stephen Harper était au pouvoir?

• (1130)

Jason Jacques: Auparavant, rien n'était divulgué. C'est nous qui avons effectué l'analyse du budget supplémentaire des dépenses (C) la première fois que le gouvernement a publié l'information sur les affectations bloquées, et nous avons alors souligné qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction, d'une mesure favorable à la transparence d'une manière générale.

Vince Gasparro: Je suis heureux que vous l'ayez dit aux fins du compte rendu. L'introduction de ces éléments supplémentaires procure en fait une transparence accrue, plutôt que d'entraîner un manque de transparence. Je voulais simplement m'assurer que cela figure au compte rendu. Je vous suis reconnaissant de votre réponse.

Je vais passer au rapport de l'OCDE. Dans son examen, l'OCDE a fortement mis l'accent sur la communication non partisane. Comment votre bureau interprète-t-il cette recommandation dans un environnement politique particulièrement chargé? Le directeur parlementaire du budget envisagera-t-il de se doter d'un processus de communication plus structuré, comme cela a été recommandé?

Jason Jacques: Oui, je suis bien au fait de cette recommandation. Lorsque l'OCDE nous a transmis une ébauche de rapport avant Noël, elle a souligné cet élément. Deux choses ont immédiatement retenu mon attention. Je me suis d'abord demandé pourquoi nous n'avons pas fait cela auparavant. Un profond malaise m'a envahi tout de suite après en pensant aux risques auxquels s'exposait le bureau en n'ayant pas un tel processus en place.

C'est pourquoi, le mois dernier, nous avons publié notre toute première stratégie de communication pour le bureau, notre toute première politique de communication pour le bureau et notre toute première politique d'errata pour le bureau. Je pense que beaucoup de gens dans cette salle sont probablement des utilisateurs assidus de notre site Web. Si vous consultez un rapport sur notre site, vous verrez qu'il y a maintenant un hyperlien vers un éventuel errata.

Il y a les politiques elles-mêmes, et l'approche... Il y a de nouvelles facettes à cette approche. Je dirais qu'un thème récurrent dans tout le rapport de l'OCDE concernant les communications et d'autres aspects, c'est que nous faisons déjà ces choses, mais nous ne les avons tout simplement pas consignées. Cela a créé deux problèmes. Premièrement, lorsque nous avons une situation où un dirigeant très solide, comme M. Giroux, quitte son poste, il y a un risque que la transition qui s'ensuit s'accompagne de certaines difficultés de fonctionnement pour le bureau si nous n'avons pas un bon cadre stratégique en place. L'autre problème, c'est que nous n'agissons pas en toute transparence. Nous ne joignons pas le geste à la parole. En tant qu'organisation ayant l'obligation législative de promouvoir la transparence financière, nous fonctionnions nous-mêmes de manière non transparente en ce qui concerne les questions de communication. Cela n'a certainement pas été utile.

Ces mesures sont désormais en place. Je pense que cela donne suite en grande partie à la plupart des recommandations du rapport de l'OCDE sur le plan des communications. Nous allons certainement voir comment les choses vont s'arranger, et nous sommes ouverts aux suggestions et aux commentaires des parlementaires si des modifications supplémentaires sont nécessaires.

Il y a d'autres changements administratifs que nous sommes en train d'envisager. Encore une fois, nous attendons que le gouvernement nomme un nouveau directeur parlementaire du budget la semaine prochaine. Nous pourrions alors nous asseoir avec la personne désignée et examiner certains des changements administratifs supplémentaires que l'OCDE a recommandés.

Vince Gasparro: Je vous remercie.

Le président: C'est essentiellement tout le temps que nous avons.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour une période de deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je dirai d'entrée de jeu qu'établir plusieurs politiques de cette sorte, c'est gagnant pour tous. Non seulement ça donne une protec-

tion, mais ça donne aussi toute la légitimité pour bien faire son travail en matière de politiques de communication. J'aime vraiment beaucoup ça.

J'ai une question à poser sur les crédits centraux, précisément sur le crédit central 50. Ça permet au Conseil du Trésor de suppléer à d'autres crédits.

Est-ce un mécanisme d'accélération ou plutôt un contournement budgétaire habituel?

• (1135)

Jason Jacques: Comme j'ai commencé à l'expliquer plus tôt, dans le passé, le gouvernement du Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont utilisé la même approche pour ce qui est des autres crédits centraux. Ce mécanisme permet d'appuyer les autres ministères dans le cas où il y a un certain flux de ressources dans quelques ministères. Au sujet des dépenses en matière de défense et de sécurité, cette façon de faire est différente par rapport à l'approche courante du gouvernement du Canada de gérer l'argent parce que, typiquement, chaque subvention ou transfert comporte l'obligation d'identifier explicitement les quantités, de fournir aussi tous les détails et d'obtenir l'approbation du Parlement.

Comme je l'ai mentionné, c'est une question qui s'adresse aux parlementaires, aux députés, à qui il revient de déterminer s'il y a de la souplesse dans ce genre de situation, s'il y a une justification assez forte pour qu'il y ait partage du contrôle du Parlement avec le gouvernement du Canada, dans ce cas-ci.

Marie-Hélène Gaudreau: Obtenez-vous les informations quand vous les réclamez? Pouvez-vous nous les divulguer?

Jason Jacques: Parlez-vous des informations concernant le crédit 50c?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui, exactement.

Jason Jacques: Non, nous ne les avons pas encore.

Après la réunion, nous pourrions poser des questions au Secrétaire du Conseil du Trésor.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, tantôt, je vais parler de Cúram et de la Société Radio-Canada.

[Traduction]

Le président: Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen: Merci beaucoup.

Je veux parler du rapport sur les dépenses en matière de défense. J'essayais de m'expliquer ce chiffre énorme. Ce que je comprends, c'est que le gouvernement fédéral perçoit environ 17 ¢ sur chaque dollar produit par l'économie canadienne. En vertu de ce cadre de l'OTAN, les dépenses en matière de défense et de sécurité pourraient aller chercher 5 ¢. Cela nous laisserait 12 ¢ pour toutes nos autres dépenses.

Maintenant, si nos recettes restent à environ 17 % du PIB, cela signifie que près d'un tiers de nos recettes fédérales seraient consacrées à la défense et à la sécurité. Il ne s'agit pas d'un ajustement marginal. La défense deviendrait ainsi l'un des principaux secteurs de dépenses du gouvernement fédéral. Le profil financier du Canada serait dès lors très différent de ce qu'il a toujours été.

Je veux prendre en considération les répercussions sur l'industrie. La fabrication de matériel de défense à grande échelle exige d'importants investissements. Pour assurer la viabilité de ce secteur, la plupart des pays doivent se tourner vers les marchés d'exportation. Les États-Unis le font, tout comme la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Si le Canada renforce sa capacité de production au-delà de ce dont il a besoin pour sa propre sécurité, l'une des deux choses suivantes se produira: nous maintiendrons de façon permanente une demande militaire nationale élevée ou nous participerons de manière significative aux marchés mondiaux d'exportation du secteur de la défense.

Étant donné que le Canada s'est longtemps positionné comme une puissance moyenne axée sur le multilatéralisme et le maintien de la paix, l'augmentation de la production de défense dans une telle mesure ne représente-t-elle pas un changement important dans nos priorités financières, et même dans notre identité nationale?

Jason Jacques: Je vous remercie de cette question très difficile. Vous nous gardez toujours sur le qui-vive. Je peux certes vous répondre concernant l'aspect financier.

Je vois deux volets intéressants à la question que vous posez. Le premier relève tout à fait de notre compétence vu qu'il touche des considérations financières. Nous avons publié un rapport sur l'objectif de 5 % de l'OTAN et les répercussions financières possibles. Les chiffres que vous avez cités concernant les 17 ¢ par dollar — soit 17 % du PIB — et le 5 ¢ à consacrer pour atteindre la cible fixée par l'OTAN sont exacts. Ce serait effectivement une augmentation substantielle. Dans notre rapport sur les 5 % de l'OTAN, nous soulignons que le gouvernement a indiqué qu'environ la moitié du montant nécessaire pour passer de 2 à 5 % est déjà dépensée dans d'autres domaines, si bien que l'on pourrait considérer que ces sommes ont un double usage. Cela dit, cela représenterait tout de même 5 ¢ sur les 17 ¢ potentiels s'il n'y a pas de changement du côté des recettes, ce qui constituerait une différence importante dans l'allocation des dépenses par rapport à ce que nous avons vu par le passé.

En ce qui concerne la question que vous avez soulevée au sujet du changement dans la composition ou la nature de l'économie canadienne, c'est une possibilité qui a certes retenu mon attention. Jusqu'à maintenant, nous avons considéré cela comme une question purement financière en nous demandant combien cela coûtera et sur quelle période. La stratégie industrielle de défense annoncée la semaine dernière était intéressante du fait qu'elle nous indiquait qu'il s'agissait également d'une question économique. Alors qu'auparavant le gouvernement dépensait pour acquérir du matériel militaire uniquement, il le fait aussi maintenant pour développer considérablement l'industrie de la défense au pays. Dans bien des cas, il s'agit de soutenir la création d'entreprises qui n'existent pas actuellement pour atteindre un objectif de dépenses au pays de 70 %.

Nous avons actuellement un léger écart de production à combler. Il y a un certain ralentissement dans l'économie qui devrait se résorber au fil du temps. Dans un contexte où le gouvernement insistera fortement sur la restructuration et l'expansion de l'économie canadienne dans ce secteur, c'est le fonctionnement de toute notre économie qui s'en trouvera transformé.

• (1140)

Tamara Jansen: J'ai une question complémentaire. Étant donné que nous augmentons les dépenses du secteur de la défense de façon si spectaculaire et que le premier ministre prévoit apparemment signer un accord de coopération en matière de défense lors de son

voyage en Inde cette semaine, la défense demeure-t-elle simplement une fonction de sécurité ou devient-elle l'une des pièces maîtresses de notre stratégie économique? Je pense que c'est la principale question que je me pose. Je ne suis pas certaine que vous puissiez y répondre, mais peut-être qu'au cours de votre étude sur cette question, vous avez mis au jour certains renseignements que vous n'avez pas inclus dans votre rapport.

Jason Jacques: Nous n'avons pas traité de l'évolution de la conjoncture économique dans notre rapport sur les 5 % de l'OTAN, parce que nous attendions de pouvoir prendre connaissance de la stratégie industrielle de défense, qui n'a été rendue publique que par la suite. Comme je le disais, le gouvernement s'écarte ainsi considérablement de l'approche adoptée par le passé, y compris du point de vue des exportations. Il a été très explicitement indiqué dans ce rapport qu'un virage sera effectué. En plus de créer une capacité nationale pour répondre aux besoins du Canada, on veut aussi favoriser l'exportation d'équipement et de matériel militaires. C'est certes différent.

Le président: Monsieur Osborne, c'est maintenant bel et bien à votre tour.

Tom Osborne: Merci.

Pour faire suite à la dernière question, vous avez dit que l'augmentation des dépenses en matière de défense changerait la nature de notre économie. C'est ce que je pense moi aussi. Si je ne m'abuse, le Canada vient d'adhérer au programme SAFE de l'Union européenne. Ainsi, nous pourrions peut-être exporter des composantes fabriquées au Canada. Ils s'en remettraient à nous pour certains approvisionnements, et nous en ferions autant de notre côté. À votre avis, comment se concrétisera cette augmentation des dépenses dans les infrastructures de défense à hauteur de 5 ¢ sur 17 ¢ de telle sorte que ce secteur occupe une place plus importante au sein de notre économie?

Jason Jacques: J'aimerais pouvoir renvoyer la question au prochain directeur parlementaire du budget et retourner au bureau pour analyser le tout en détail.

Il y a des caractéristiques de l'industrie de la défense et du secteur de la sécurité qui sont différentes de celles d'autres pans de l'économie. Je pense à l'orientation vers l'exportation, à l'intensité des efforts de recherche-développement requis et aux niveaux de productivité. Il y a aussi la question de la capacité du Canada à mettre en œuvre cette stratégie, étant donné qu'elle est ambitieuse et qu'elle va certainement nous amener dans une autre direction. Je dirais que, de notre côté, il serait préférable que nous prenions un peu de recul et que nous analysions la question plus en profondeur avant de nous prononcer.

Cependant, le prochain directeur parlementaire du budget aura certainement une réponse très complète à vous donner à ce sujet. Je vais les mettre sur la sellette sans plus tarder. La prochaine fois que les représentants du bureau comparaitront devant le Comité, ils auront une réponse détaillée pour vous.

Tom Osborne: Je vous remercie de cette réponse.

Je m'attends à ce que le ratio change à mesure que le volet infrastructure de la Défense nationale prendra de l'expansion, mais il serait bon d'avoir une idée de ce à quoi cela pourrait ressembler.

Dans notre monde géopolitique en pleine mutation, je pense que notre pays ferait preuve d'une grande naïveté — et je ne vous demande pas votre avis, parce que vous êtes apolitique et impartial — s'il n'augmentait pas ses dépenses en matière de défense, sans compter les retombées économiques considérables qui s'ensuivraient au fil de la croissance de ce secteur. Nous allons devenir moins dépendants de nos voisins du Sud et plus dépendants d'autres partenaires commerciaux de confiance.

Je regarde certaines des recommandations de l'OCDE. On met beaucoup l'accent sur la neutralité et la communication non partisane. Comment votre bureau interprète-t-il cette recommandation, en particulier à la lumière de l'environnement politique très chargé de la Chambre des communes? Envisagez-vous d'adopter un processus formel à cette fin, comme cela a été recommandé?

• (1145)

Jason Jacques: Il faut effectivement pouvoir compter sur un processus bien établi. Encore une fois, comme je l'ai mentionné en trahissant mon âge, il y avait déjà de la partisanerie il y a 20 ans, et il y en a certes encore plus aujourd'hui, et ce, avec des débats plus animés que jamais. Quant à savoir pour quelle raison, vos hypothèses sont aussi bonnes que les miennes.

Je dirais également qu'en plus des politiques elles-mêmes, une autre chose que l'OCDE a soulignée, et je partage cet avis, c'est qu'il serait avantageux de parler du Bureau du directeur parlementaire du budget en tant qu'entité, plutôt que du directeur parlementaire du budget lui-même en tant qu'individu.

Il s'agit de regarder comment les choses se passent ailleurs dans le monde, y compris chez nos voisins du Sud avec l'institution équivalente, le Congressional Budget Office. Lorsque ce bureau est convoqué devant les comités de la Chambre et du Sénat, ce sont, le plus souvent, les analystes qui comparaissent, et non le directeur lui-même. Ils témoignent pendant une courte période — une trentaine de minutes — et répondent à des questions techniques concernant les rapports. Une fois que les parlementaires ou les législateurs sont satisfaits, ils s'en vont. Je pense que, dans un contexte fortement axé sur la partisanerie, ce serait une meilleure façon pour nous de répondre aux besoins des parlementaires.

Il y a 20 ans, on était peut-être justifié de mettre en évidence une seule personne portant le titre de directeur parlementaire du budget. Le contexte a toutefois changé, et nous n'en sommes plus du tout là. De mon point de vue — et, je crois, du point de vue de l'OCDE —, nous devons passer à un environnement où c'est le Bureau du directeur parlementaire du budget qui répond aux besoins des parlementaires, plutôt que le directeur lui-même qui défend son propre travail, parce que nous devons nous employer d'abord et avant tout à répondre à vos besoins.

Tom Osborne: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Jacques.

Vous avez promis que le nouveau directeur parlementaire du budget donnerait suite à la demande de M. Osborne. Pourquoi ne pas simplement considérer qu'il s'agit d'une demande officielle du Comité, afin que nous puissions établir des priorités?

Nous passons maintenant à Mme Block.

Kelly Block: Je crois que c'est M. Gill qui devrait être sur la liste.

Le président: À vous la parole, monsieur Gill.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Jacques, d'être des nôtres aujourd'hui. Je vous remercie de votre franchise et des réponses honnêtes auxquelles vous nous avez habitués.

On a promis aux Canadiens des garde-fous budgétaires, y compris une baisse du ratio déficit-PIB. Compte tenu de votre estimation selon laquelle la probabilité d'atteindre la cible n'est que d'environ 7,5 %, ce budget supplémentaire des dépenses nous rapproche-t-il de cette voie ou nous en éloigne-t-il, et les pressions sont-elles en grande partie structurelles ou temporaires?

Jason Jacques: Je vous remercie de la question.

Les chiffres que vous voyez dans le budget supplémentaire des dépenses (C) figuraient déjà en grande partie dans le budget de 2025. En ce qui concerne la trajectoire des dépenses et les garde-fous budgétaires du gouvernement, rien ne serait substantiellement modifié par rapport à ce qui était prévu dans le budget de 2025 et à nos observations sur la probabilité que le gouvernement soit en mesure d'atteindre ses cibles budgétaires.

Pour ce qui est des composantes structurelles par rapport aux composantes cycliques, c'est un peu comme s'il y avait une colonne A et une colonne B. Il y a certes des aspects structurels à considérer. Si vous envisagez les cinq prochaines années pour constater que, même une fois l'écart de production — un terme technique pour les cracks en économie — comblé, alors que l'économie, dans trois ou quatre ans, tournera à plein régime, que tous ceux qui veulent un emploi pourront en trouver un et que tout ira pour le mieux, nous aurons toujours un déficit fédéral assez important, d'après nos dernières perspectives et celles du gouvernement lui-même, il faut en conclure qu'il y a un déficit structurel.

Il y a des éléments cycliques, et le gouvernement a souligné, principalement dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique, qu'il entend doubler la mise en matière d'investissements en capital supplémentaires, ce qui l'obligera bien évidemment à emprunter de l'argent. Ces investissements additionnels seront en partie épongés au fur et à mesure que les réductions du budget de fonctionnement seront mises en œuvre. Avec le temps, nous espérons que les choses s'amélioreront.

• (1150)

Harb Gill: Eh bien, l'espoir fait vivre, comme nous le savons tous, mais nous devons prendre des mesures concrètes. Il y a des problèmes structurels à corriger.

On nous répète sans cesse au Parlement que nous avons l'économie qui connaît la croissance la plus rapide, et pourtant l'analyse de l'OCDE témoigne d'une faible croissance du PIB par habitant. Certaines études effectuées par des banques indiquent que nous sommes en récession depuis trois ou quatre ans du point de vue de la croissance de notre PIB.

L'augmentation des recettes du Canada est-elle uniquement attribuable à l'accroissement de la population, ou nous attendons-nous à des gains de productivité? Voyez-vous quelque chose à l'horizon qui vous indiquerait que nous pourrions nous affranchir du scénario de croissance de la population pour miser plutôt sur la croissance réelle du PIB?

Jason Jacques: C'est une question très pertinente, car nous avons publié ce matin notre mise à jour des perspectives démographiques pour le Canada. Dans cette publication, concernant le point que vous soulevez, nous soulignons que la croissance démographique du pays — qui sera probablement stable en 2025 et en 2026 — reprendra à partir de 2027 à un rythme que l'on connaissait avant la pandémie.

Malgré tout, l'économie canadienne continue de croître. J'ai déjà souligné par le passé que la productivité de l'économie canadienne continue d'augmenter, car l'économie canadienne, ce sont les Canadiens. Et les Canadiens travaillent dur, apprennent et travaillent de manière plus efficace et efficiente au fil du temps. Nous l'avons constaté. En examinant les données de Statistique Canada des 40 ou 50 dernières années, on constate que malgré les récessions, les guerres commerciales ou d'autres perturbations de l'économie et des affaires mondiales, l'économie canadienne et les travailleurs canadiens se relèvent toujours.

Harb Gill: En ce qui concerne la trajectoire de la dette, le Canada est-il moins performant ou plus performant que les autres pays de l'OCDE? À quoi les Canadiens peuvent-ils s'attendre pour la suite des choses, en particulier compte tenu des pressions inflationnistes auxquelles nous faisons face actuellement? L'abordabilité est un enjeu majeur. Des personnes âgées en sont réduites à faire du vol à l'étalage pour se nourrir. Où tout cela va-t-il nous mener?

Le président: Je crains que votre temps soit écoulé. Vous pourriez donc peut-être obtenir une réponse au prochain tour.

Nous passons maintenant à Mme Khalid.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais en savoir un peu plus sur les affectations bloquées et sur la différence entre les affectations bloquées présentées dans le budget supplémentaire des dépenses (C) et celles indiquées dans les comptes publics. Dans quelle mesure s'explique-t-elle par le facteur temps? De plus, quelle est l'incidence sur le fait que les affectations bloquées devraient être un indicateur précurseur du total des fonds bloqués et inutilisés figurant aux comptes publics?

Régine Cléophat: Par facteur temps, voulez-vous dire le moment où des programmes sont mis en œuvre?

Iqra Khalid: C'est exact.

Régine Cléophat: Cela serait reflété dans les affectations bloquées qui entrent dans la catégorie des fonds reportés. Comme vous pouvez le voir dans le budget supplémentaire des dépenses (C) de cette année, les fonds reportés représentent le gros du montant de 7,4 milliards de dollars. Je pense qu'il y a environ 5 milliards de dollars en fonds reportés.

Je ne saurais dire dans quelle mesure cela indique le montant total des fonds qui seront périmés d'ici la fin de l'année, mais si vous consultez le document sur les affectations bloquées qui accompagne le budget supplémentaire des dépenses, vous trouverez des détails pour chaque organisation et les raisons pour lesquelles le ministère cherche à reporter les fonds, ainsi que les montants précis.

• (1155)

Iqra Khalid: Quelles sont les répercussions sur votre travail au Bureau du directeur parlementaire du budget? Le moment où chacun des deux rapports traitant des affectations bloquées est déposé

a-t-il une incidence quant à cette incohérence par rapport aux comptes publics?

Jason Jacques: Nous parlerions moins ici d'une incohérence que d'un décalage par rapport au moment où l'information est communiquée.

Pour revenir à une réponse que j'ai donnée à l'un de vos collègues, avant 2015, nous n'attendions que les comptes publics, donc il n'y avait rien. En 2015, le gouvernement a finalement décidé de communiquer des renseignements supplémentaires. Ils ne sont pas parfaits ni exhaustifs, mais il communique tout de même quelque chose. Au final, l'information concorde avec ce qui figure dans les comptes publics, mais nous n'avons pas une vision parfaite de ce qui sera publié huit mois plus tard. C'est un bon problème à avoir.

J'ai déjà mentionné à votre comité et à d'autres parlementaires que, lorsque, dans le cadre d'une réunion de comité, on demande à un fonctionnaire s'il peut divulguer de l'information non confidentielle supplémentaire, la publier sur un site Web ou l'intégrer au cycle de rapports financiers, je n'ai jamais vu un fonctionnaire refuser. Je n'ai vu que des fonctionnaires répondre « bien sûr ». Ils produisent les documents pour vous afin que vous puissiez prendre de meilleures décisions. Si c'est ce que vous voulez et que les parlementaires trouvent que c'est utile, alors ils le feront.

Je sais que je prends beaucoup de votre temps. Je m'en excuse.

La dernière chose que je dirais, c'est qu'il est important de ne jamais oublier que la présentation de rapports additionnels engendre des coûts pour le gouvernement. C'est pourquoi, même si les renseignements fournis ne sont pas parfaits, nous sommes toujours très conscients que les fonctionnaires ont un emploi à temps plein et que leur travail ne consiste pas à répondre aux demandes du directeur parlementaire du budget, mais plutôt à aider les ministres à mettre en œuvre le programme du gouvernement et à répondre aux parlementaires. Même si les renseignements qu'ils fournissent sur les affectations bloquées ne sont pas parfaits, avant de demander de l'information additionnelle, nous devons nous demander sérieusement s'il est justifié de dépenser 10 000 \$ supplémentaires de l'argent des contribuables pour recueillir l'information.

Iqra Khalid: À ce sujet, l'une des recommandations du rapport de l'OCDE concernait la normalisation du processus de collecte de données auprès des différents ministères. Le Canada dispose d'un processus plus informel pour vous transmettre l'information. Que pensez-vous de cette idée, notamment dans une perspective de rentabilité?

Jason Jacques: C'est une excellente idée. C'est quelque chose qui fonctionne dans d'autres pays.

De mon point de vue — et je pense que mes collègues de la fonction publique seraient d'accord avec moi —, cela fonctionne pendant les campagnes électorales. L'un des aspects de notre mandat consiste à aider les partis politiques à évaluer le coût de leurs plateformes électorales. Pendant cette période d'évaluation, nous avons des protocoles d'entente avec divers ministères et le travail de collaboration fonctionne très bien. On élimine ainsi les chevauchements. L'information circule librement et tout est traité de manière confidentielle.

À mon avis, il faudrait le faire. Je pense que ce serait vraiment avantageux, non seulement pour nous, mais aussi pour vous et pour les contribuables. M. Gill a mentionné la crise de l'abordabilité lorsqu'il a posé sa question. Nous traversons une période très difficile. De notre point de vue, il n'est certainement pas nécessaire que notre organisation revienne demander des fonds publics supplémentaires pour mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces recommandations. Nous verrons si la prochaine personne qui occupera le poste de directeur parlementaire du budget sera de cet avis.

Je pense que c'est le moment idéal pour renforcer la collaboration avec la fonction publique.

Le président: Merci beaucoup.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Parlons de Cúram.

Ce sont 85 000 aînés qui sont victimes ou ont été victimes de problèmes d'inscription dans la transition vers le nouveau logiciel. Le Bureau du directeur parlementaire du budget a-t-il évalué l'incidence budgétaire potentielle de ces retards?

Jason Jacques: Non, nous ne l'avons pas encore fait.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Est-ce possible qu'un retard administratif de longue haleine puisse réduire temporairement les dépenses prévues sans refléter une baisse réelle des besoins? C'est quand même un nombre considérable, 85 000 aînés.

Jason Jacques: Oui, absolument, et nous serons heureux d'analyser cette question si elle fait l'objet d'une motion de votre comité.

• (1200)

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

J'ai une dernière question à vous poser à ce sujet.

Peut-on exclure la possibilité que la baisse des prévisions soit en partie attribuable à des défaillances administratives plutôt qu'à des facteurs démographiques?

Je n'ai pas vu le rapport, mais la population doit manifestement être vieillissante, même si c'est stable.

Peut-on exclure cette possibilité?

Jason Jacques: C'est effectivement une possibilité.

Il y a aussi un autre aspect à considérer, et c'est la richesse des aînés. Compte tenu de l'augmentation annuelle de la rémunération de chaque ménage, il y a une diminution des transferts du gouvernement du Canada. C'est peut-être le cas dans cette situation: en raison de la diminution de la pauvreté parmi les Canadiens âgés, on verrait une diminution des transferts.

Nous devons analyser les données plus en profondeur.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci.

J'ai un souci concernant l'annonce de 150 millions de dollars pour la Société Radio-Canada, ou SRC. On sait qu'une portion va être attribuée à la CBC pour l'amélioration de l'expérience numérique.

Avez-vous de l'information quant à la répartition précise des montants entre les services anglophone et francophone de la SRC?

Govindadeva Bernier: Nous n'avons pas cette information. Nous l'avons demandée au Secrétariat du Conseil du Trésor, qui n'a pas été en mesure de nous la fournir.

Marie-Hélène Gaudreau: Vous ont-ils dit à quel moment ils vont vous la soumettre? Vous ont-ils plutôt dit que vous ne la recevrez jamais?

Govindadeva Bernier: Ils nous ont simplement dit qu'ils n'avaient pas cette information. Nous pouvons toujours faire un suivi et essayer de voir si nous allons pouvoir l'obtenir plus tard.

Marie-Hélène Gaudreau: Il faut le savoir, voyons donc. Je pense à la communauté francophone hors Québec.

[Traduction]

Le président: Je crains qu'il ne nous reste plus de temps.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Allez-y, madame Block.

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Monsieur Jacques, j'aimerais vous poser une question sur le rapport que le Fonds monétaire international a publié concernant le Canada, plus précisément l'article IV. Le rapport contient deux conclusions qui, à mon avis, méritent d'être mentionnées, étant donné que vous avez fait l'objet de critiques de la part de nos homologues d'en face en raison de vos positions sur les nouvelles définitions de « capital » et de « fonctionnement » et sur la décision qu'a prise le gouvernement d'abandonner sa cible budgétaire de longue date de réduction du ratio de la dette au PIB.

Le FMI est arrivé exactement à la même conclusion que vous, à savoir que la définition de capital du gouvernement canadien est trop large et devrait s'harmoniser avec les normes des comptes nationaux et des statistiques de finances publiques et que les libéraux ont eu tort d'abandonner la réduction du ratio de la dette au PIB. Pouvez-vous nous donner votre avis sur ces conclusions?

Jason Jacques: Je crois me souvenir que lors de ma dernière comparution devant votre comité, j'avais parlé des conclusions du FMI et, en particulier, de la recommandation visant à ce que la réduction du ratio de la dette au PIB soit remise au cœur du cadre financier. Je crois que c'est ce qui est indiqué dans le rapport sur les consultations au titre de l'article IV du FMI. C'est certainement quelque chose qui nous a frappés, au bureau, car, encore une fois, le gouvernement a modifié ses cibles budgétaires dans le budget, puis le rapport a été publié environ deux mois plus tard. Le FMI a dit que malgré ce que le gouvernement avait fait concernant le budget et ses cibles budgétaires, il devrait revenir à ce qu'il faisait auparavant au sujet du ratio de la dette au PIB. C'est un point qui est vraiment ressorti.

De notre côté, nous observons attentivement la situation et nous attendons de voir si le gouvernement en tiendra compte. J'ai remarqué que le sous-ministre des Finances a comparu devant le comité des comptes publics il y a deux ou trois semaines et qu'il a indiqué qu'il prenait les recommandations du FMI « avec un grain de sel ». J'estime que nous les prenons certainement beaucoup plus au sérieux. De plus, compte tenu de l'importance accordée au Fonds monétaire international dans le budget de 2025, comme le montrent les diverses citations et références qu'il contient, il y a possiblement aussi quelqu'un d'autre au ministère des Finances, peut-être la personne qui occupait son poste précédemment, qui a pris les recommandations du FMI plus au sérieux.

Kelly Block: Merci beaucoup.

Je voudrais faire le lien avec votre rapport sur le budget supplémentaire des dépenses, plus précisément en ce qui concerne les affectations bloquées. Dans votre rapport, vous mentionnez que les affectations bloquées ont quatre grandes fonctions. L'une d'elles consiste à transférer ou à réaffecter des fonds, ce qui permet aux ministères de s'échanger des autorisations entre crédits, par exemple transférer des autorisations de dépenses en capital vers des dépenses de fonctionnement.

Cela pose-t-il un problème, compte tenu notamment des nouvelles définitions que le gouvernement du Canada a créées en ce qui a trait aux termes « fonctionnement » et « capital »?

• (1205)

Jason Jacques: Je ne pense pas.

Je vais répondre rapidement, car je vois que le président m lance un regard.

La première chose que je dirais, c'est que les définitions de fonctionnement et de capital utilisées dans le budget des dépenses diffèrent de celles utilisées dans le budget et des nouvelles définitions, ce qui illustre encore une fois le point que le Fonds monétaire international et nous-mêmes avons soulevé dans le passé, c'est-à-dire qu'il faut avoir des définitions cohérentes et largement reconnues.

La vérificatrice générale a également comparu devant le comité des comptes publics et elle a indiqué que, selon elle, les nouvelles définitions en question ne devraient pas figurer dans les comptes publics, car cela risquerait de semer la confusion chez les parlementaires — comme c'est le cas ici, où le même nom est utilisé pour un concept différent.

En ce qui concerne les transferts entre les dépenses en capital et les dépenses de fonctionnement, je dirais, encore une fois, que la raison pour laquelle cela y figure, c'est que les parlementaires ont initialement approuvé ces affectations. Ainsi, sur le plan légal, l'utilisation de ces fonds était limitée à des dépenses de fonctionnement ou à des dépenses en capital. Par conséquent, lorsque le gouvernement souhaite apporter des modifications, il doit revenir devant le Parlement et demander votre autorisation pour transférer les fonds.

Je dirais que les parlementaires, dans l'ensemble, ont été satisfaits de cette approche. Si jamais ils souhaitaient aller dans une autre direction ou s'ils avaient des suggestions, je pense que le gouvernement serait certainement ouvert à la discussion.

Le président: Merci beaucoup.

Allez-y, madame Rochefort.

Pauline Rochefort: Monsieur Jacques, merci d'avoir mentionné le cadre de communication que vous avez élaboré.

Je me demandais si vous pourriez nous en dire plus sur certains des éléments principaux qui le composent.

Jason Jacques: Le premier élément, qui est aussi le plus important, est celui dont je vous ai parlé il y a plusieurs mois devant le Comité, à savoir un changement, au bureau, qui consiste à déterminer quel est le public primaire de nos communications. J'avais parlé d'une approche selon laquelle nous accordons la priorité aux parlementaires.

Évidemment, de nombreuses parties prenantes s'intéressent au travail de notre bureau, à commencer par nos clients principaux et les plus importants, qui sont désignés dans la Loi sur le Parlement du Canada. Notre bureau existe pour vous, les parlementaires, pour le grand public, qui s'intéresse évidemment à notre travail, pour les médias et pour d'autres parties prenantes du milieu universitaire. Tout d'abord, nous savions que nous avions tous ces intervenants, mais il n'avait jamais été précisé par écrit qui était l'intervenant le plus important et sur qui nous devions concentrer notre attention. C'est le premier changement, et le plus important. Nous verrons si la personne que le gouvernement nommera la semaine prochaine approuvera cette décision, mais c'est le changement le plus important depuis 20 ans.

J'ai travaillé au bureau sous la direction de Kevin Page, de Jean-Denis Fréchette et d'Yves Giroux. Les parlementaires étaient là. Je ne peux pas dire qu'ils étaient prioritaires. Pour ma part, j'interprète la loi de manière très stricte et la loi stipule que les parlementaires sont nos clients. Donc, les parlementaires sont en tête de liste dans la stratégie de communication. À partir de là, une fois qu'on a déterminé que les parlementaires constituent le public cible le plus important pour les communications, quand on examine les politiques, tout le reste se met en place. Ce que l'on produit ainsi que la manière dont on le produit, dont on présente l'information et dont on communique cette information, tout est axé sur votre emploi du temps et la façon dont vous voulez recevoir l'information.

Il y a certaines critiques, et il y a toujours des critiques de la part d'universitaires qui trouvent que l'annexe ne contient pas suffisamment de détails sur notre code. J'en tiens compte. Je n'ai jamais connu de cas où un parlementaire ait demandé la publication de nos 600 lignes de code ou notre annexe détaillée. De notre côté, si le fait de le faire pour un universitaire externe qui n'est pas parlementaire signifie que nous devons produire moins rapidement un rapport pour un parlementaire, ou que l'un des 60 rapports que nous publions chaque année ne sera pas rédigé parce que nous nous concentrons plutôt sur la demande d'un autre intervenant, c'est certainement un problème. Encore une fois, sur le plan opérationnel, au sein du bureau, il y a beaucoup de changements administratifs supplémentaires.

La dernière chose que je voudrais mentionner au sujet de la communication, c'est que nous nous efforçons vraiment de codifier tout ce que nous faisons. Je sais que les parlementaires ne s'y intéressent pas forcément. Il se peut que cela les intéresse, mais ils n'ont probablement pas le temps de se pencher sur les détails administratifs de notre gestion. Cependant, nous publions au moins ces renseignements afin que, si vous avez des questions, si l'un de vos collaborateurs a des questions ou si vous voulez savoir comment nous travaillons et que cela ne vous plaît pas, vous puissiez consulter le site Web, trouver l'information, l'examiner, la critiquer et nous faire part de vos commentaires. Il s'agit d'un changement majeur par rapport à la façon dont nous fonctionnions auparavant.

Auparavant, nous présentions nos rapports et répondions à des questions techniques: « veuillez affecter nos 8 millions de dollars par année, sans poser de questions ». Aujourd'hui, c'est l'inverse. Nous disons plutôt: « Voici ce que nous proposons de vous donner au cours de l'année en tant que clients principaux. Cela répond-il à vos besoins? Voici comment nous proposons de fonctionner et si vous avez des suggestions, nous sommes à votre écoute. » Comme nous l'avons appris concernant les dispositions relatives au processus de nomination, notre mode de fonctionnement offre une grande souplesse.

• (1210)

Pauline Rochefort: Me reste-t-il du temps?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Pauline Rochefort: Dans le rapport de l'OCDE, il est question de communication. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de mettre à jour le cadre en fonction du rapport?

Jason Jacques: Le cadre devra toujours être mis à jour. Nous verrons comment les choses évoluent.

Le cadre existe depuis maintenant six semaines, la version officielle est sur le site Web. Nous utilisons quelque chose d'implicite depuis bien plus longtemps. C'est nouveau pour nous. C'est nouveau pour les parlementaires. Nous verrons ce que vous en pensez. Nous verrons ce que nous en pensons. Je peux dire qu'au sein du bureau, c'est vraiment nouveau. J'ai certainement rencontré une certaine résistance à l'idée de rendre les choses plus transparentes, de les rendre publiques et d'imposer au bureau des normes de responsabilité plus élevées.

Encore une fois, les choses changeront avec le temps, en fonction des demandes des clients.

Le président: Je suis désolé, mais le temps imparti est écoulé.

Monsieur Patzer, la parole est à vous.

Jeremy Patzer: Merci encore une fois.

Monsieur Jacques, pouvez-vous expliquer aux gens qui nous écoutent la différence entre les crédits votés de 5,4 milliards de dollars prévus dans le budget supplémentaire des dépenses et les affectations bloquées s'élevant à 7,8 milliards de dollars? Bien entendu, les affectations bloquées ne sont pas incluses dans le total des crédits votés qui figurent dans le budget supplémentaire des dépenses. Pouvez-vous nous fournir des explications supplémentaires là-dessus?

Régine Cléophat: Certainement.

Les affectations bloquées sont des fonds qui ont déjà été autorisés, mais que le SCT a décidé de bloquer pour en restreindre l'accès ou en freiner l'utilisation; tandis que la somme de 5,4 milliards de dollars représente les autorisations demandées, autrement dit les crédits qui doivent faire l'objet d'un vote.

Jeremy Patzer: D'accord.

Selon le rapport, vous avez connaissance d'environ 27 % des affectations bloquées. Il est donc possible que le total soit beaucoup plus élevé que 7,8 milliards de dollars. Est-ce juste?

Régine Cléophat: Effectivement, le total des affectations bloquées pourrait être plus élevé. Nous le saurons seulement quand les comptes publics seront déposés.

Jeremy Patzer: D'accord, mais si c'est seulement 27 %... Monsieur Jacques, je sais que vous avez mentionné que vous n'alliez pas

presser les fonctionnaires de vous fournir ces informations — comme vous l'avez dit, ils ont d'autres tâches à effectuer —, mais la somme pourrait être importante. Pour les Canadiennes et les Canadiens qui essaient de bien comprendre le budget, et pour donner suite aux propos de Mme Block concernant les capitaux et les dépenses, si 7,8 milliards de dollars sont bloqués et si nous savons que le total est encore plus élevé, des questions se posent par rapport à la transparence.

Est-ce une pratique courante? Est-il conseillé d'essayer d'éviter de transférer les fonds d'un ministère à l'autre ou de les bloquer et de les reporter d'une année à l'autre? Ou, au contraire, s'agit-il d'une pratique largement acceptée? Il y a beaucoup d'annonces de financement qui recyclent en fait des fonds déjà promis. Ces annonces sont fréquentes, et pourtant, les affectations bloquées s'élèvent à 7,8 milliards de dollars.

Comprenez-vous où je veux en venir par rapport à la transparence? Je pense que les Canadiennes et les Canadiens ont des préoccupations à ce sujet. Avez-vous les mêmes préoccupations?

• (1215)

Jason Jacques: Je comprends parfaitement ce que vous dites par rapport aux affectations bloquées et au total plus élevé qui est consigné dans les comptes publics. J'ai passé les 10 premières années de ma carrière — probablement pour racheter les péchés de mon père — au sein de l'administration publique fédérale centrale, y compris au Secrétariat du Conseil du Trésor. D'après ce que j'ai vu pendant ce temps-là, il y a de très bonnes raisons de bloquer des affectations, notamment quand des annonces sont faites dans le cadre du budget. Au bout du compte, il arrive que les propositions détaillées soumises au Conseil du Trésor ne soient pas tout à fait au point et que les ministres veuillent les différer pour les examiner de plus près. Cette pratique témoigne en fait d'une volonté de faire preuve de prudence et de gérer avec soin l'argent des contribuables.

Pour ce qui est d'accroître la transparence, quant à nous, c'est vraiment une question de priorité. Je le répète, nous avons le mandat de promouvoir la transparence budgétaire. Si l'on visait la transparence budgétaire absolue, le gouvernement ne pourrait rien accomplir. Trop de fonctionnaires s'affairaient à essayer de générer des données pour nos analyses. Il faut trouver un compromis fondé sur les priorités établies par les parlementaires. Le nombre d'heures dans une journée est limité. S'il est prioritaire pour le Comité d'examiner en détail les affectations bloquées et si le Comité adopte une motion à cet effet — comme je l'ai mentionné au moins cinq ou six fois au cours de mes 24 comparutions devant le Comité depuis septembre —, alors c'est prioritaire pour nous.

Nous avons toujours une quarantaine de projets en cours. La décision de consacrer plus de temps à un projet ou de traiter un dossier en priorité repose sur les intérêts des parlementaires. Je le répète, si vous tenez absolument à obtenir plus d'information à ce sujet maintenant et si vos collègues sont d'accord, nous serons heureux de nous pencher sur la question.

Jeremy Patzer: À partir de votre rapport et de vos recherches, pourriez-vous nous fournir la ventilation par ministère des affectations bloquées? La pratique est-elle plus courante dans un ministère en particulier? Je sais que tout passe par le Conseil du Trésor, mais y a-t-il un ministère qui a plus tendance que les autres à renvoyer ou à ne pas utiliser des fonds?

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Régine Cléophat: Je n'ai peut-être pas les données sous la main, mais nous pouvons certainement jeter un coup d'œil aux affectations bloquées par organisation et déterminer dans quels ministères il y a le plus de réaffectations.

Jeremy Patzer: Est-ce que ce serait assez simple à faire avec les données à votre disposition?

Régine Cléophat: Oui. Nous ne pourrions pas...

Le président: Le temps imparti est écoulé. Je vous prie d'envoyer votre réponse au greffier.

Monsieur Gasparro, la parole est à vous.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Nous avons appris aujourd'hui, par l'intermédiaire de Statistique Canada et, plus largement, de Bloomberg, que les investissements directs étrangers au Canada avaient fait un bond durant le quatrième trimestre: entre octobre et décembre 2025, ils ont atteint un total de 25,1 milliards de dollars, soit le plus haut niveau en 18 ans — depuis 2007 environ.

J'aimerais établir un rapport entre cette donnée sur les investissements directs étrangers et une observation que vous avez faite tout à l'heure au sujet de la croissance de l'économie canadienne et de la stagnation de la population en 2025 et 2026. Pouvez-vous nous en dire plus sur la croissance de la productivité?

J'aimerais ensuite savoir, selon vous, d'où proviendront les gains de productivité au sein de notre économie.

Jason Jacques: Par rapport aux données publiées aujourd'hui sur les investissements directs étrangers, évidemment, c'est une bonne nouvelle, et toute bonne nouvelle devrait être accueillie avec enthousiasme. Pour notre part, nous nous réjouissons certainement chaque fois que nous entrevoyons une lueur d'espoir, surtout dans le ciel gris d'Ottawa.

Plus généralement, voici comment je perçois l'économie. Il y a des gens qui travaillent. Le nombre de personnes en âge de travailler, c'est-à-dire entre 18 et 64 ans, n'a pas vraiment augmenté au cours de la dernière année. Nous nous attendons à ce qu'il n'augmente pas non plus en 2026, du moins selon nos estimations de ce matin. Ensuite, il y a le niveau d'effort des personnes qui travaillent, si l'on tient pour acquis qu'elles ont un emploi. Finalement, le dernier élément est celui que vous avez soulevé, à savoir la productivité.

Depuis la pandémie, la croissance de la productivité au Canada est inégale. Elle est plutôt volatile et pas particulièrement forte. Au cours de la décennie précédente, la croissance de la productivité a ralenti. C'est ce qui a poussé, je crois, la sous-gouverneure de la Banque du Canada à affirmer qu'il s'agissait d'un défi de taille pour la population et l'économie du Canada.

En ce qui concerne nos modèles économiques, notre dernier rapport sur les perspectives économiques et financières montre qu'à court terme, la croissance de l'économie canadienne demeurera inégale. De nombreux changements sont en cours. Sur le plan démographique, la population a augmenté considérablement. Maintenant, sa croissance stagne; elle est revenue plus près de la normale.

Par ailleurs, il y a beaucoup d'incertitude relativement aux accords commerciaux. Les données sur le commerce fluctuent énormément. Notre hypothèse, que je qualifierais de très crédible, veut qu'à moyen terme, soit dans trois ou quatre ans, les taux de croissance de la productivité et de l'économie ressemblent davantage à

ce qu'ils étaient avant la pandémie. Encore une fois, cette hypothèse suppose que les moteurs de la croissance de l'économie et de la productivité sont les Canadiennes et les Canadiens qui occupent un emploi, qui créent des entreprises et qui travaillent dans ces entreprises.

Ce sont toujours les mêmes personnes qui participent à l'économie. Elles ont démontré qu'elles avaient la capacité de résilience nécessaire pour faire face aux chocs, avec l'appui de différents programmes fédéraux et provinciaux. En ce moment, il n'y a aucune raison de penser que les choses changeront une fois que nous aurons traversé la période difficile que nous vivons actuellement.

● (1220)

Vince Gasparro: Merci pour votre réponse. Je suis d'accord avec vous: les moteurs de l'économie canadienne sont les hommes et les femmes qui y participent.

Je vais continuer de parler des investissements directs étrangers et de l'injection de capitaux dans l'économie canadienne. Je présume, naturellement, que vous appuyez la nouvelle position du gouvernement, à savoir que c'est une très bonne idée de renforcer les relations commerciales avec des partenaires dignes de confiance, ainsi que de permettre aux entreprises canadiennes d'acheminer leurs produits et leurs services vers les marchés étrangers. C'est aussi nécessaire pour assurer la croissance durable de l'économie canadienne à long terme.

Le président: Malheureusement, le temps imparti est écoulé. Si vous voulez, monsieur Jacques, vous pouvez nous envoyer votre opinion par écrit.

Nous passons à Mme Gaudreau, pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Parlons de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Le ministère diminue ses prévisions de 1,6 milliard de dollars en lien avec les bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse et de 773 millions de dollars en lien avec le Supplément de revenu garanti. Or je sais un peu compter, et il y a une augmentation de la population vieillissante. Statistiquement, il y a un écart.

Qu'est-ce qu'on peut comprendre de l'écart entre la prévision et la démographie?

Govindadeva Bernier: Je veux mentionner que c'est une révision de la prévision qui a été faite au début de l'année. Au début de l'année, le budget principal des dépenses prévoyait 84 milliards de dollars, si je me souviens bien, pour les trois types de paiements de la Sécurité de la vieillesse confondus. Il s'agit donc d'un réajustement de 1,5 milliard de dollars.

L'explication du Secrétariat du Conseil du Trésor est la suivante: finalement, certains aînés avaient des revenus plus élevés. On sait que lorsqu'on dépasse un certain seuil, la pension de la Sécurité de la vieillesse est récupérée. C'est la même chose pour le Supplément de revenu garanti, qui est vraiment pour les moins nantis.

Ça représente un peu plus que 1 %, ou peut-être 2 %, de l'estimation qui a été faite en début d'année. Par contre, le budget prévoit déjà 88 milliards de dollars pour l'année prochaine. L'année suivante, le montant s'élèvera à 94 milliards ou à 95 milliards de dollars. Manifestement, il y a quand même une augmentation de la population qui va expliquer l'importante augmentation des coûts.

• (1225)

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais vraiment faire la corrélation et voir si la courbe suit ou si elle déborde.

Govindadeva Bernier: Je ne sais pas pourquoi il y a eu une révision de 1,5 milliard de dollars. Peut-être les estimations ont-elles été mal effectuées en début d'année ou peut-être a-t-on été un peu plus prudent et s'est-on finalement rendu compte qu'on ne dépense pas autant.

Marie-Hélène Gaudreau: En tout cas, ça ne me rassure pas quant au pouvoir d'achat des aînés.

Il reste 30 secondes à mon temps de parole. J'aimerais savoir pourquoi les montants prévus pour la défense nationale sont dans un budget supplémentaire, et non dans le budget principal. J'aimerais que vous répondiez en une phrase, pauvre de vous.

[Traduction]

Mark Creighton: Selon l'évolution des programmes, il arrive que les organisations se rendent compte qu'elles ont besoin d'argent à ce moment-ci de l'année, alors qu'elles ne pensaient pas en avoir besoin au début de l'année, lorsqu'on préparait le budget principal.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance dans un instant. Nous aurons aussi deux budgets à approuver rapidement à la fin.

Avant de suspendre la séance pour accueillir notre invitée de l'OCDE, puis-je vous poser une petite question au sujet du crédit 50, qui s'élève à 1 milliard de dollars? Il me rappelle la caisse noire de l'ancien crédit 40. Je crois que c'était en 2017-2018. Le gouvernement voulait que le Parlement approuve des fonds sans préciser à quoi ils serviraient. Que pensez-vous de notre incapacité à assurer une surveillance de ces fonds ou même à savoir à quoi servira le crédit de 1 milliard de dollars qu'on nous demande d'autoriser?

Jason Jacques: Je me souviens du crédit 40 du Conseil du Trésor; il n'a pas duré. Comme je l'ai dit plus tôt, il appartient aux parlementaires de décider si les raisons invoquées par le gouvernement pour obtenir une plus grande flexibilité au moyen des crédits centraux justifient la renonciation par les parlementaires à une partie de leur autorité et de leur contrôle à l'égard des dépenses. Si je me souviens bien, le libellé du crédit 40 était très semblable.

Je le répète, il appartient aux parlementaires de décider de la manière dont ils approuvent les fonds et de déterminer s'il convient ou non d'accorder un pouvoir discrétionnaire au gouvernement.

Le président: Je me souviens du débat sur le crédit 40. Les fonctionnaires avaient déclaré qu'il était présomptueux de la part des députés de demander sur quoi ils votaient avant que les fonds... On semble se trouver dans la même situation. Étant donné qu'il faut 5 à 10 ans pour que les dépenses liées à la défense mènent à des

projets, je trouve étrange que le gouvernement demande 1 milliard de dollars.

J'ai une autre petite question. Qu'arrivera-t-il le 3 mars si le nouveau directeur parlementaire du budget n'a pas encore été nommé?

Jason Jacques: En vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, il y a plusieurs responsabilités précises rattachées directement à la personne qui occupe le poste de directeur parlementaire du budget. Ces responsabilités comprennent la publication de rapports, la réception des demandes déposées par les parlementaires et les comités, et l'envoi de demandes d'information auprès des ministères.

Le bureau continuera d'exister. Nous continuerons de travailler, mais seulement sur les projets déjà en cours ou les demandes déjà reçues. Les parlementaires devront attendre que le nouveau directeur parlementaire du budget soit nommé avant que leurs nouvelles demandes soient officiellement reçues.

Le président: Comme le mémoire sur le budget qui a été reçu aujourd'hui...

Jason Jacques: C'est exact. Ce sont les rapports. Les parlementaires pourront toujours demander...

Le président: Il n'y aura pas de rapport public sur le budget.

Jason Jacques: Selon la structure et les termes de la loi, le bureau n'aura pas le pouvoir de publier de rapport.

Le président: D'accord.

Monsieur Creighton, j'ai une dernière petite question à propos du paragraphe 32(2) de la Loi sur la Société canadienne des postes et des 2 milliards de dollars. Le rapport stratégique de Postes Canada montre très clairement que la société n'a pas les moyens de rembourser cet argent. La loi stipule que le remboursement doit être intégré « dans le premier budget »; dès lors, il aurait dû être intégré dans le budget principal.

Le gouvernement ne devrait-il pas inscrire cette mauvaise créance dans le budget? À quel moment... L'argent ne sera jamais remboursé. Postes Canada l'a affirmé clairement. C'est ce que dit le rapport du commissaire Kaplan. D'après vous, pourquoi le gouvernement retarde-t-il l'inscription de cette radiation?

• (1230)

Mark Creighton: Je ne sais pas pourquoi il agit ainsi. D'après ce que nous avons compris, le montant sera intégré dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2026-2027.

Le président: La loi dit « dans le premier budget », et non « dans le premier budget à la fin de l'année, quand le gouvernement décide de le faire ». Selon vous, en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, n'est-il pas tenu de l'inscrire plus tôt?

Jason Jacques: C'est une question d'ordre juridique. Ce n'est pas une question pour le DPB.

Le président: Parfait. Vous pouvez nous envoyer la réponse plus tard, monsieur Creighton. Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance très brièvement pour accueillir notre prochaine témoin.

• (1230)

(Pause)

• (1235)

Le président: Bonjour. Je vous remercie pour votre patience. Nous reprenons.

Nous accueillons une invitée très spéciale de l'OCDE, en direct de Paris. Nous pourrions essayer de faire adopter une motion pour que notre prochaine réunion se tienne là-bas.

Je vous souhaite la bienvenue, madame Nicol. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je crois que vous voulez faire une déclaration préliminaire. La parole est à vous. Vous disposez de cinq minutes.

Scherie Nicol (responsable, Institutions budgétaires indépendantes, Organisation de coopération et de développement économiques): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis ravie de vous revoir et de rencontrer les autres membres du Comité.

Je vous remercie sincèrement de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. En tant qu'auteure principale du rapport intitulé « Examen de l'OCDE sur le Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada », publié plus tôt cette semaine, je suis heureuse de vous le présenter et d'en discuter avec vous.

J'ai suivi de très près le Bureau du directeur parlementaire du budget depuis sa création en 2006, à savoir depuis ses débuts sous la direction de Kevin Page jusqu'aux mandats de Jean-Denis Fréchette, Yves Giroux et maintenant Jason Jacques. L'institution est restée efficace depuis ses débuts, tout en gagnant progressivement en importance. Elle est aujourd'hui l'une des institutions les plus solides de son genre et se classe en tête de l'indice de promotion budgétaire de l'OCDE. Malgré sa petite taille, elle a un impact considérable tant au Canada qu'à l'échelle internationale, renforçant la transparence budgétaire au pays et contribuant au développement de ses homologues à l'étranger.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget n'est pas unique en son genre; il s'inscrit dans une tendance croissante. En effet, nous avons vu des institutions budgétaires indépendantes telles que le Bureau du directeur parlementaire du budget devenir un élément central de l'architecture budgétaire dans de nombreux pays de l'OCDE. Aujourd'hui, 33 des 38 pays de l'OCDE sont soutenus par une institution budgétaire indépendante, et nous définissons les principes applicables à ces institutions dans les recommandations de l'OCDE relatives aux institutions budgétaires indépendantes. L'un de ces principes est, bien sûr, l'examen externe périodique, et ce premier examen du Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada a été commandé par le directeur parlementaire du budget par intérim en septembre dernier. Un changement de direction offre l'occasion idéale de réfléchir au fonctionnement du Bureau, à ce qui va bien et aux améliorations qui pourraient être apportées.

Pour la guider dans cette étude, l'OCDE a réuni une équipe internationale composée de personnes dotées d'une solide expérience pratique. Nous avons pu compter sur la participation d'Anthony Close, premier directeur parlementaire du budget de Victoria, en Australie, de Jeffrey Novak, directeur de la responsabilité financière de l'Ontario, et de Bert Smid, responsable du programme sur la macrofinance au bureau néerlandais d'analyse des politiques économiques, l'une des plus anciennes institutions budgétaires indépendantes au sein des pays de l'OCDE.

L'équipe a interrogé un large éventail d'intervenants parlementaires, gouvernementaux et non gouvernementaux à Ottawa. Les idées communiquées par ces intervenants, y compris vous, monsieur le président, et la contribution des nombreuses autres personnes que nous avons rencontrées ont grandement enrichi nos discussions. Je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui nous ont accordé leur temps et qui nous ont fait bénéficier de leur expertise.

Leurs points de vue ont été précieux pour l'élaboration de nos recommandations.

Qu'avons-nous constaté? Eh bien, le Bureau du directeur parlementaire du budget est effectivement une pierre angulaire du cadre de responsabilisation financière du Canada. Les réformes législatives de 2017 ont contribué à renforcer l'indépendance du Bureau et son accès à l'information. En outre, ses analyses approfondies et son leadership actif ont accru davantage son influence et sa crédibilité. Ces points forts sous-tendent la solide réputation internationale du Bureau du directeur parlementaire du budget, qui se classe au premier rang de l'indice de promotion budgétaire de l'OCDE.

Comme le paysage budgétaire du Canada devient de plus en plus complexe, marqué par d'ambitieux examens des dépenses, des pressions financières croissantes et une incertitude géopolitique accrue, les exigences budgétaires — et par conséquent les exigences imposées au Bureau du directeur parlementaire du budget — continuent d'augmenter. Ces développements rendent encore plus importante la présence d'une institution forte et indépendante capable d'aider le Parlement et le public à comprendre les choix budgétaires.

Afin de maintenir la résilience et l'efficacité du Bureau du directeur parlementaire du budget, cinq domaines prioritaires à améliorer ont été cernés dans le cadre de l'examen. Il s'agit des nominations à la direction, de l'accès à l'information, de l'assurance de la qualité, des communications ainsi que de la hiérarchisation des demandes et la productivité. Le Bureau du directeur parlementaire du budget a déjà commencé à prendre des mesures dans plusieurs de ces domaines. La poursuite de ces efforts permettra de garantir qu'il continue de fournir des analyses fiables et de grande qualité qui favorisent la compréhension, soutiennent un débat éclairé et renforcent la confiance dans la gestion budgétaire du Canada.

● (1240)

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a certes exercé une influence depuis sa création, mais sa contribution la plus importante reste probablement à venir. Renforcer davantage le Bureau aujourd'hui permettra au Parlement et au public de disposer des analyses indépendantes dont ils ont besoin pour orienter les choix budgétaires qui façonneront les années à venir.

Je serai ravie de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup pour votre exposé.

La parole est d'abord à Mme Jansen pour six minutes.

Tamara Jansen: J'espère que cela ne vous dérange pas, mais je vais adresser ma question à l'estimé directeur parlementaire du budget.

Si nous augmentons de manière permanente les dépenses de défense de plusieurs dizaines de milliards de dollars, cet argent proviendra des mêmes fonds publics qui servent à financer les transferts en matière de santé, les prestations aux personnes âgées et l'aide aux familles. Ces dépenses seront financées à l'aide des mêmes fonds que toutes les autres priorités fédérales. Si nous choisissons d'emprunter pour les financer, alors, en plus de ces dépenses elles-mêmes, les frais d'intérêts augmenteront également. Cela réduira encore davantage la marge de manœuvre disponible pour tout le reste. Pourriez-vous expliquer comment le fait d'emprunter pour un projet aussi risqué aura une incidence sur l'abordabilité pour les Canadiens?

Jason Jacques: En ce qui concerne l'augmentation des dépenses de défense — de façon plus large, vous avez parlé de financer ces dépenses supplémentaires par le déficit —, je dirais que le gouvernement dispose d'autres options. Il peut notamment trouver d'autres sources de revenus, ou encore transférer ou réduire des dépenses dans d'autres domaines et réaffecter l'argent à des dépenses de défense supplémentaires. C'est bien sûr quelque chose que nous voyons actuellement dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses au gouvernement, qui vise à réduire de 60 milliards de dollars les dépenses de fonctionnement existantes et à réaffecter une bonne partie de cette somme à d'autres domaines, dont une grande part finira par être consacrée à la défense.

En ce qui concerne l'incidence des emprunts supplémentaires ou accrus sur l'abordabilité, elle se ferait principalement sentir par le biais des taux d'intérêt. Si le gouvernement du Canada doit augmenter considérablement ses emprunts, ou choisit de le faire, cela peut entraîner une augmentation des coûts associés à ces emprunts, et les taux d'intérêt finissent alors par être plus élevés. En conséquence, le gouvernement lui-même pourrait devoir... Bien entendu, il doit puiser des fonds dans d'autres domaines de dépenses. Il est également en concurrence avec d'autres acteurs sur les marchés financiers, de sorte que, si le gouvernement doit payer davantage, cela fait augmenter les coûts d'emprunt pour tout le monde. Lorsque les coûts d'emprunt augmentent — pour votre prêt hypothécaire, votre prêt automobile, votre marge de crédit —, cela a une incidence sur l'abordabilité.

• (1245)

Tamara Jansen: J'ai une autre question concernant la manière dont cette demande de fonds est présentée. Si je comprends bien, le gouvernement n'a pas expliqué comment tout cet argent sera dépensé au cours des prochaines années. Ce n'est tout simplement pas clair. Que va-t-il obtenir? Que va-t-il acheter?

Je me disais que c'est un peu comme le propriétaire d'une entreprise, par exemple une exploitation agricole, qui s'adresse à la banque, et lui dit: « En passant, au cours des 10 prochaines années, je vais dépenser des millions de dollars. Je ne sais pas exactement comment je vais les dépenser. Je ne peux pas encore vous le dire, mais ces dépenses vont transformer mon entreprise et stimuler sa croissance. » Je ne pense pas que la banque lui accordera un prêt sans plus de détails.

Comment se fait-il que nous, Canadiens, devons accepter cette façon de faire?

Jason Jacques: Je dirais que nous avons en fait certains détails à ce sujet. Il faut reconnaître que le ministère de la Défense nationale nous transmet tous les six mois un fichier Excel très complet faisant état de toutes ses dépenses en capital prévues pour les 20 prochaines années. Ces dépenses ne correspondent certes pas à l'engagement de 5 % pris envers l'OTAN, mais je peux dire que le gouvernement nous communique toutes les informations dont il dispose en matière d'acquisitions dans le domaine de la défense, comme il l'a fait par le passé.

Pour répondre au point que vous avez soulevé, à savoir que nous disposons seulement d'une partie de l'information, je dois dire que tout doit ultimement être approuvé par le Parlement. Bien que le gouvernement ait présenté la semaine dernière un document sur la politique de défense qui ne fournit pas tous les détails, aucun sou des fonds publics ne peut être dépensé dans ce domaine sans votre approbation. Ces dépenses sont soumises à votre comité. Les fonds sont alloués par le Parlement.

Tamara Jansen: Et pourtant, aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on nous dit qu'il y a des choses que nous ne saurons pas et que nous devrons voter sur des crédits avant d'en connaître les détails.

Jason Jacques: C'est le cas en ce qui a trait au crédit 50. Si les parlementaires acceptent d'accorder un pouvoir discrétionnaire supplémentaire relativement à l'utilisation du crédit 50, d'affecter le milliard de dollars au titre de la défense et de la sécurité qui sera géré par le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui fera rapport à une date ultérieure...

Tamara Jansen: C'est un peu comme si un agriculteur disait à la banque: « J'ai besoin de tant d'argent, et je vous dirai plus tard ce que je vais acheter. »

Jason Jacques: Eh bien, si vous vous rendez à la banque en tant qu'agriculteur, que vous pratiquez l'agriculture depuis 30 ans, que vous connaissez votre banquier, que vous entretenez de bonnes relations avec lui et que vos enfants ont fréquenté la même école, il est possible que le banquier dispose d'un certain pouvoir discrétionnaire. Encore une fois, je ne suis pas payé pour défendre la structure gouvernementale.

Tamara Jansen: Vous sembliez toutefois un peu sceptique quant à l'ampleur et à la portée de ce qu'on essaie de faire.

Jason Jacques: Je pense que c'est un contexte dynamique et que nous ne disposons pas de tous les détails.

Je dirais également que, dans le cas précis du crédit 50, il y a une raison pour laquelle il est particulier. C'est parce que le reste du processus d'approbation est très différent. Donc...

Tamara Jansen: Vous avez mentionné qu'un crédit similaire a déjà existé et qu'il a été éliminé assez rapidement.

Jason Jacques: Le Parlement et les parlementaires de l'époque n'étaient pas à l'aise avec le crédit 40 du Conseil du Trésor. Le contexte était différent. Les parlementaires étaient différents. La composition était différente.

J'attends avec impatience de voir quelle sera la réaction du Parlement cette fois-ci.

Tamara Jansen: En tant que parlementaire, j'aime la transparence. Nous aimons savoir sur quoi nous votons. Il est très pénible que des choses nous soient cachées et que nous votions sur une chose à propos de laquelle nous serons peut-être en désaccord.

Je m'interroge sur la réaffectation de fonds.

Le président: Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

La parole est maintenant à M. Osborne.

Vous disposez de six minutes.

Pauline Rochefort: Je vais partager mon temps de parole avec mes collègues. J'ai deux questions à poser, et si...

Le président: Pardonnez-moi, mais Mme Khalid m'a dit que c'est au tour de M. Osborne.

Pauline Rochefort: D'accord. Allez-y.

Tom Osborne: Je présente mes excuses à la représentante de l'OCDE. J'avais l'intention de lui poser quelques questions, mais après avoir entendu la dernière série de questions, j'ai changé d'avis. Cette question s'adresse au directeur parlementaire du budget.

Le crédit 50 est un fonds de prévoyance. Faites-vous confiance aux fonctionnaires du Conseil du Trésor? Ils doivent approuver toutes les affectations. Ils doivent analyser toutes les demandes relatives à ce fonds. Compte tenu de l'évolution de la situation géopolitique mondiale et de la nécessité de renforcer notre défense nationale, je comprends pourquoi nous avons un fonds de prévoyance, le crédit 50. Je comprends tout à fait.

D'après les mesures prises par le gouvernement... Comme l'un des membres du Comité l'a souligné, les investissements étrangers directs au Canada sont les plus élevés depuis 18 ans. Ces investissements étrangers directs sont en grande partie attribuables à la suppression des barrières commerciales interprovinciales, à la création de nouveaux corridors commerciaux et aux dépenses en matière de défense nationale, je pense.

J'en viens à ma question. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor doivent analyser toutes les demandes relatives au crédit 50. Est-ce exact?

• (1250)

Jason Jacques: Oui, à ma connaissance.

Tom Osborne: Les fonctionnaires du Conseil du Trésor détermineront si une demande relative à ce fonds est justifiée ou non.

Jason Jacques: Oui, à ma connaissance.

Tom Osborne: Je pense qu'il s'agit d'un processus transparent, car ce fonds va figurer dans les budgets, et vous, les parlementaires et la vérificatrice générale l'examineront. Ce n'est pas quelque chose qui est caché, et on ne prendra pas des décisions sans que personne ne le sache. Est-ce exact?

Jason Jacques: Je dirais que le libellé législatif du crédit 50 ressemble beaucoup à celui du crédit 5 du Conseil du Trésor, qui existe depuis très longtemps. Dans ce contexte, dans cette situation, les parlementaires ont décidé qu'ils étaient à l'aise de donner au gouvernement un pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à l'utilisation d'un montant d'environ 1 milliard de dollars au titre du crédit 5 du Conseil du Trésor pour faire face à des circonstances urgentes et imprévues, cédant ainsi au gouvernement une partie de leur autorité et contrôle législatifs dans ce domaine précis. Il appartient aux parlementaires de déterminer s'ils sont disposés à faire de même en ce qui concerne le crédit 50 du Conseil du Trésor.

Tom Osborne: La transparence est là. Chaque étape mène à la suivante. Tout est divulgué. Vous-même, la vérificatrice générale et les parlementaires pourrez examiner tout cela.

Jason Jacques: Oui, et il existe d'autres moyens, en dehors du processus budgétaire, d'améliorer la transparence. Je crois me souvenir qu'il y a une dizaine d'années, lorsque le gouvernement avait recours à des crédits centralisés... Il peut rendre compte des sommes allouées en dehors du processus budgétaire, s'il le juge opportun. S'il y a des préoccupations concernant la transparence, il existe évidemment d'autres options.

Comme je l'ai mentionné précédemment, je n'ai jamais vu un fonctionnaire refuser de donner suite à une recommandation faite par un parlementaire en vue d'accroître la transparence dans la communication de l'information financière.

Tom Osborne: Merci pour vos réponses.

Je vais maintenant m'adresser à la représentante de l'OCDE.

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute.

Allez-y.

Tom Osborne: Merci.

Pouvez-vous expliquer brièvement la méthodologie utilisée par l'OCDE pour évaluer les institutions budgétaires indépendantes et comment la cohérence est maintenue entre les examens étant donné que les contextes politiques et institutionnels sont différents d'un pays à l'autre?

Scherie Nicol: Merci pour la question.

Nous disposons d'un cadre que nous utilisons pour chacun des examens. Il est fondé sur les principes de l'OCDE relatifs aux institutions budgétaires indépendantes, qui constituent le cœur de notre cadre d'examen. Nous examinons la manière dont les institutions se conforment à ces principes. Cela nous permet donc de disposer d'un cadre d'examen commun. Nous disposons d'une base de données qui montre les résultats de toutes les institutions en ce qui a trait aux différents aspects de ces principes, que nous pouvons utiliser pour comparer les institutions à l'échelle internationale.

Tom Osborne: Merci, monsieur le président.

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Tom Osborne: Vous pourrez les ajouter au temps de parole de ma collègue Mme Rochefort lorsque ce sera son tour.

• (1255)

Le président: D'accord.

Madame Gaudreau, allez-y.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais poser une question à Mme Nicol.

Comme vous êtes à Paris, j'utiliserai la belle langue de Molière.

Je veux juste vérifier si vous avez bien accès à l'interprétation. Je prends un moment pour vous permettre de faire des ajustements. Est-ce que tout fonctionne? Oui? C'est très bien.

Je voudrais discuter du rapport en ce qui concerne les recommandations et les constats. Je voudrais en savoir plus à propos de la transparence. Je veux d'abord vous écouter et, ensuite, nous aurons un échange.

Qu'en est-il de la transparence du Bureau du directeur parlementaire du budget?

Scherie Nicol: Je vous remercie de votre question. Je vais y répondre en anglais.

[Traduction]

La transparence est l'un des neuf domaines pour lesquels nous avons établi des principes pour les institutions budgétaires indépendantes. Étant donné que ces institutions font la promotion de la transparence, elles ont le devoir d'agir de la manière la plus transparente possible.

En fait, nous estimons que le Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada fait preuve d'une très grande transparence selon les critères internationaux. Parmi ces critères, on peut citer le fait de publier tous les rapports sur son site Web, de détenir son propre site Web, d'être disposé à répondre aux questions sur ses méthodes et ses modèles, et de présenter ses travaux au Parlement. D'après ces principaux critères, le Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada est l'une des institutions les plus transparentes parmi celles de tous les pays de l'OCDE.

Bien sûr, il y a toujours des domaines qui peuvent être améliorés, et certains d'entre eux ont été soulignés dans notre rapport. Nous sommes d'avis qu'il pourrait y avoir une plus grande transparence en ce qui concerne le processus d'examen par les pairs, par exemple, qui est le processus d'assurance de la qualité. Comme l'a mentionné précédemment le directeur parlementaire du budget par intérim, ce processus est bien mis en pratique, mais il n'est pas officialisé sur papier et, pour ce qui est de la transparence, il n'est pas communiqué aux différentes parties prenantes.

Il existe toujours des mesures que ces institutions peuvent prendre pour accroître la transparence. Nous avons d'ailleurs souligné les mesures que nous espérons voir le Bureau du directeur parlementaire du budget mettre en œuvre à cet égard au cours des prochaines années.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup.

Soit, la transparence est toujours à bonifier et à améliorer, mais qu'en est-il des évaluations de l'OCDE sur la divulgation des informations qui sont nécessaires pour que le directeur parlementaire du budget puisse bien faire son travail et donner l'information que les parlementaires souhaitent obtenir?

[Traduction]

Scherie Nicol: Parlez-vous de l'accès à l'information?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Oui.

Je vais prendre le temps nécessaire pour vous expliquer ce que je veux dire. La transparence, c'est la divulgation de l'information qu'on va présenter une fois les données colligées, mais c'est aussi la divulgation des outils de travail pour produire des rapports.

Or on n'a pas toujours l'information nécessaire pour que le Bureau du directeur parlementaire du budget puisse fournir de l'information. C'est pour ça qu'il me semble important de définir la transparence. Avez-vous des analyses quant à la collecte des données?

[Traduction]

Scherie Nicol: Nous avons analysé différents domaines dans le cadre de cet examen. L'un des domaines que nous avons examinés est la manière dont le Bureau peut accéder à l'information. L'autre aspect, comme vous l'avez souligné à juste titre, est la mesure dans laquelle il fait la promotion de la transparence dans son travail. En ce qui concerne la collecte d'informations, nous avons constaté qu'il y a eu des améliorations dans ce domaine ces dernières années. Nous avons notamment constaté que les réformes législatives de 2017 ont contribué à renforcer l'accès à l'information. Cependant, il reste encore du chemin à parcourir, en particulier en ce qui concerne l'accès aux microdonnées fiscales, qui ne permet pas au DPB d'effectuer des analyses transparentes et en temps opportun dans ce domaine. Nous étions également d'avis qu'il est possible

d'améliorer l'accès à l'information en établissant des protocoles d'entente avec les ministères de manière régulière et constante.

En ce qui concerne la présentation des informations, nous avons estimé que la documentation des méthodes utilisées par l'institution pourrait être plus uniforme. Il ne fait aucun doute que si quelqu'un pose une question, l'institution est toujours disposée à communiquer ses méthodes et ses modèles. Elle n'essaie jamais de cacher la manière dont elle travaille. Cependant, il est certes préférable que les institutions de ce type veillent à ce que la présentation de la méthodologie soit uniforme dans les différentes publications. Nous aimerions continuer à voir des améliorations à cet égard dans les années à venir.

• (1300)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame Nicol.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Nous aurons une série de questions de trois minutes, puis nous terminerons avec une série de questions d'une minute avec Mme Gaudreau.

Madame Block, vous avez la parole.

Kelly Block: Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie, madame Nicol, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je tiens à exprimer ma gratitude au gouvernement conservateur qui, en 2006, a jugé nécessaire de créer le Bureau du directeur parlementaire du budget. Je reconnais qu'il y a eu, en 2017, des réformes qui ont renforcé le Bureau.

Je tiens à remercier M. Jacques d'avoir demandé un examen de son propre bureau, afin d'avoir une idée des améliorations à apporter.

J'aimerais maintenant parler des recommandations que vous avez fournies et selon lesquelles des législateurs doivent examiner la situation. Vos recommandations ciblées concernent la protection de l'indépendance du directeur parlementaire du budget, ainsi que sur le maintien du rendement. Nous sommes tous très fiers du fait que notre Bureau du directeur parlementaire du budget se classe au premier rang mondial pour ce qui est d'être un chef de file international en matière de surveillance financière.

J'aimerais en savoir plus sur les nominations à des postes de direction. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce que nous pourrions faire ici, au Canada, pour garantir la mise en place de dispositions claires permettant des nominations en temps opportun, pour éliminer les possibilités de renouvellement de mandat et pour adopter des dispositions provisoires structurées qui profitent du soutien de tous les partis?

Scherie Nicol: Je pense qu'il faudra effectivement modifier la loi pour renforcer le processus de nomination à des postes de direction. Les défis dont nous parlons sont le résultat des retards constants, ces dernières années, dans les nominations permanentes à des postes de direction, ce qui compromet l'indépendance et la stabilité du Bureau du directeur parlementaire du budget.

Nous aimerions que des changements soient apportés à la loi pour qu'elle stipule, par exemple, que la nomination doit être faite un certain temps avant le départ du directeur parlementaire du budget. Par exemple, au Portugal, la loi stipule que la nomination du dirigeant du Conseil des finances publiques du pays doit avoir lieu au plus tard 60 jours avant la fin du mandat en cours.

Il existe un précédent pour l'inscription d'une telle période prescrite dans la loi. En effet, selon les propres lignes directrices du gouvernement du Canada sur les nominations du gouverneur en conseil, il ne devrait y avoir de nominations intérimaires que dans des circonstances exceptionnelles. Il faut donc inclure dans la loi une disposition selon laquelle cela doit se faire en temps opportun, puis préciser certains critères pour tout arrangement intérimaire. Quelles aptitudes rechercheriez-vous chez une personne appelée à remplir cette fonction intérimaire?

Il pourrait être très intéressant que vous envisagiez...

• (1305)

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre, car nous avons dépassé le temps imparti. Puis-je vous demander de conclure votre intervention?

Nous entendrons ensuite Mme Rochefort.

Je vous remercie, madame Nicol.

Scherie Nicol: Il n'y a pas de problème.

Il pourrait être intéressant de se pencher sur le cas du bureau de l'Ontario, où une personne désignée assume les fonctions de directeur parlementaire du budget s'il n'y a pas de nomination en temps opportun. C'est un modèle intéressant que vous pourriez envisager d'appliquer à l'échelon national.

Le président: Madame Rochefort, vous avez la parole.

Pauline Rochefort: Merci beaucoup.

Dans votre examen, vous soulignez que l'incidence du Bureau du directeur parlementaire du budget est étroitement liée à la mobilisation des médias, et vous recommandez l'adoption d'une stratégie sur les communications plus formelle. J'aimerais connaître votre avis sur le moment où la visibilité devient un risque pour la neutralité perçue du Bureau du directeur parlementaire du budget. Notre Bureau du directeur parlementaire du budget a mentionné qu'il avait publié un cadre sur les communications. Je me demandais si vous aviez vu ou examiné ce cadre et si, selon vous, il traite de la question de la visibilité par rapport à la neutralité. C'est ma première question.

Voici ma deuxième question. Monsieur Jacques, je ne sais pas combien de fois vous avez comparu devant notre comité, mais je pense que c'est 14 fois. Je ne sais pas si c'est le nombre exact. J'aimerais savoir si notre invitée considère qu'il s'agit d'une préoccupation compte tenu de la recommandation du rapport au sujet de l'indépendance. Cela risque-t-il d'aller à l'encontre de la question de l'indépendance?

Je vous cède la parole. Je vous remercie.

Scherie Nicol: En ce qui concerne la visibilité et la neutralité, il est vrai que lorsqu'une institution est très visible, elle se retrouve de plus en plus souvent prise entre deux feux sur le plan politique. Il lui est donc de plus en plus difficile d'être perçue comme étant neutre, surtout si le gouvernement est au pouvoir depuis plusieurs années et qu'on n'est pas en mesure de démontrer qu'on exerce le même niveau de surveillance, quel que soit le parti au pouvoir.

Lorsque ces institutions sont très visibles, il est important d'assurer leur solidité et de préserver rigoureusement leur indépendance. Cela signifie qu'il faut établir un cadre législatif robuste et résistant. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'il est important de s'attaquer à ces failles dans la façade du Bureau du directeur parlementaire du budget au Canada. Il est particulièrement important de corriger celles que nous avons soulignées dans le cadre de notre examen, étant donné que le Bureau du directeur parlementaire du budget au Canada est très exposé dans les médias.

Aucune des personnes à qui nous avons parlé n'a jamais douté de la neutralité du Bureau et du fait qu'il est non partisan. C'est une chose qui est ressortie très clairement de l'examen. Cela nous montre que le Bureau a très bien réussi à trouver un juste équilibre entre la visibilité et la neutralité ces dernières années.

Je ne me souviens plus de votre deuxième question.

Pauline Rochefort: Elle portait sur les 14 comparutions devant le Comité.

Le président: Veuillez répondre brièvement, si possible.

Scherie Nicol: C'est formidable que le directeur parlementaire du budget collabore si bien avec les comités parlementaires. Cela permet d'éclairer les débats et de permettre aux parlementaires de se réunir d'une manière qui ne peut qu'être utile pour l'ensemble du Canada.

Le président: Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Gaudreau. Elle a une minute.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame Nicol, je me sens très chanceuse et je vous remercie de votre présence. L'information que vous nous avez donnée est précieuse.

J'aimerais maintenant laisser les secondes restantes à M. Jacques, afin qu'il poursuive notre discussion de la dernière demi-heure.

Jason Jacques: Je pense qu'ici, au Canada, nous sommes chanceux d'avoir des parlementaires qui ont un incroyable niveau d'intérêt pour les chiffres et pour les faits. Je pense que les Canadiens sont bien servis avec vous, les députés. Les débats, les politiques sont toujours liés aux faits et aux chiffres. Pour ma part, ça me donne une grande confiance pour ce qui est de l'avenir du Canada. Je suis également fier d'être Canadien.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Madame Nicol, nous allons vous laisser partir. Nous vous remercions d'avoir comparu aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous vous remercions également de nous avoir communiqué votre rapport et d'avoir souligné l'excellent travail accompli par le Bureau du directeur parlementaire du budget.

Monsieur Jacques, nous vous remercions encore une fois d'avoir comparu. Je crois qu'il s'agit de votre 30^e comparution devant le Comité, et de votre dernière à titre de directeur parlementaire du budget par intérim. Nous vous sommes véritablement reconnaissants de tout le travail que vous avez accompli pour le Parlement, et surtout pour le Comité. Vous êtes un ami précieux du Comité et nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. Nous avons hâte de vous revoir dans le cadre de vos prochaines fonctions, quelles qu'elles soient.

Chers collègues, ne partez pas. Nous devons approuver deux budgets, s'il vous plaît.

Il y a d'abord celui pour la séance d'information qui a eu lieu aujourd'hui avec notre directeur parlementaire du budget par intérim et qui concernait le budget supplémentaire des dépenses. Il s'élève à 500 \$. Est-il approuvé?

Des députés: D'accord.

Le président: Je vous remercie.

L'autre concerne l'examen du crédit 5c du budget supplémentaire des dépenses (C) pour Postes Canada, qui a eu lieu la semaine dernière. Est-il approuvé?

Des députés: D'accord.

Le président: C'est formidable.

Monsieur Jacques, avant de vous laisser partir, j'aimerais revenir sur le crédit 50. Ma citation préférée est celle du roi Édouard I^{er}, qui a convoqué le Parlement modèle et déclaré que « ce qui tous concerne devrait être par tous approuvé ». Il n'a pas dit que ce qui tous concerne sera examiné plus tard dans les comptes publics. Je pense donc que le crédit 50 devrait être approuvé lorsque tous les renseignements nécessaires auront été fournis aux parlementaires et qu'il ne suffit pas de dire qu'il faut vous donner 1 milliard de dollars et que vous nous reviendrez là-dessus plus tard. Je tenais à le préciser à votre intention et à l'intention de tous ceux qui nous regardent en ligne.

Encore une fois, je vous suis sincèrement reconnaissant de tout le travail que vous avez accompli.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>